Le 1er juin 2022

Service des
Assemblées

Conseil Municipal du lundi 30 mai 2022
COMPTE-RENDU

DOSSIERS EN EXERGUE	VOTE
Rapporteur : Constance NEBBULA	
1°) Relation numérique à l'Angevin - Mise en œuvre de la stratégie de la relation numérique à l'Angevin et création d'un Conseil local du numérique (*DEL-2022-160)*	***ADOPTE A L'UNANIMITE***

DOSSIERS	VOTE
ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS	
Rapporteur : Charles DIERS	
2°) Politique sportive - Dispositif d'aide à la licence sportive "Partenaires Clubs" - Modification du dispositif de prise en charge - Approbation (*DEL-2022-161*)	***ADOPTE A L'UNANIMITE***
3°) Politique sportive - Angers Sport 2026 - Etats généraux du football amateur - Soutien à l'association Angers Sports Lac de Maine Football - Attribution d'une subvention (*DEL-2022-162*)	***ADOPTE A L'UNANIMITE***
4°) Politique sportive - SAS Angers Croix Blanche Football Féminin - Saison 2021/2022 - Annulation d'une subvention (*DEL-2022-163*)	***ADOPTE A L'UNANIMITE***
5°) Politique sportive - Croix Blanche Angers Football - Saison 2021/2022 - Attribution d'une subvention - Approbation. (*DEL-2022-164*)	***ADOPTE A L'UNANIMITE***
6°) Politique sportive - Associations sportives amateurs - Subventions "manifestation" - Attribution. (*DEL-2022-165*)	***ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES*** *N'ont pas pris part au vote: Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Christine STEIN.*
7°) Politique sportive - Associations - Subventions "fonctionnement" - Attribution (*DEL-2022-166*)	***ADOPTE A L'UNANIMITE***

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE ***Rapporteur : Nicolas DUFETEL*** 8°) Développement de l'offre culturelle - subventions (*DEL-2022-167*)	***ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES*** *N'a pas pris part au vote: Mme Roselyne BIENVENU.*
POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION ***Rapporteur : Pascale MITONNEAU*** 9°) Mutualité sociale agricole - Convention d'aide au fonctionnement - Avenants (*DEL-2022-168*)	***ADOPTE A L'UNANIMITE***
CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS ***Rapporteur : Maxence HENRY*** 10°) Association des Habitants Saint-Léonard Justices Madeleine - 50ème anniversaire de l'association -Attribution d'une subvention (*DEL-2022-169*)	***ADOPTE A L'UNANIMITE***
Rapporteur : Francis GUITEAU 11°) Fonds projet de quartier - Attribution de subvention (*DEL-2022-170*)	***ADOPTE A L'UNANIMITE***
SANTE PUBLIQUE ***Rapporteur : Christelle LARDEUX-COIFFARD*** 12°) Promotion de l'activité physique comme facteur de bien-être et de bonne santé - convention cadre avec le CHU d'Angers (*DEL-2022-171*)	***ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES*** *N'ont pas pris part au vote: M. Christophe BÉCHU, M. Benoit PILET, M. Richard YVON, Mme Constance NEBBULA, Mme Anita DAUVILLON, Mme Céline VERON.*
Rapporteur : Richard YVON 13°) Instance régionale d'éducation et de promotion de la santé (IREPS) pôle Maine-et-Loire - Convention annuelle d'objectifs - Approbation - Attribution d'une subvention de fonctionnement. (*DEL-2022-172*)	***ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES*** *N'a pas pris part au vote: M. Simon GIGAN.*
14°) Association Habitat Jeunes David d'Angers - Attribution d'une subvention exceptionnelle (*DEL-2022-173*)	***ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES*** *N'a pas pris part au vote: Mme Anne-Marie POTOT.*

POLITIQUE EN FAVEUR DE LA JEUNESSE ***Rapporteur : Caroline FEL*** 15°) Angers Loire Campus (ALC) - Établissements d'enseignement supérieur - Concert de rentrée étudiante 2022 - Convention financière - Approbation (*DEL-2022-174*)	***ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES*** *N'ont pas pris part au vote: M. Benoit PILET, M. Benjamin KIRSCHNER.*
URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN ***Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE*** 16°) Quartier Doutre Saint-Jacques Nazareth - 35 rue Saint Jacques - Déclassement du domaine public communal d'une emprise à usage d'espaces verts (*DEL-2022-175*) 17°) Quartier Doutre Saint-Jacques Nazareth - 35 rue Saint Jacques - Cession d'une emprise du domaine public (*DEL-2022-176*)	***VOTE COMMUN POUR LES DOSSIERS N° 16 ET 17*** ***ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES*** *Abstentions: 10, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Céline VERON, M. Bruno GOUA, Mme Marielle HAMARD, M. Yves AUREGAN, M. Arash SAEIDI, Mme Elsa RICHARD, Mme Sophie FOUCHER-MAILLARD, Mme Claire SCHWEITZER.*
18°) Programme local de l'habitat - Aides à l'accession sociale - Subventions (*DEL-2022-177*) ***Rapporteur : Jacques-Olivier MARTIN*** 19°) Quartier Centre-Ville Lafayette - Rue Locarno - Vente d'une parcelle (*DEL-2022-178*)	***ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES*** *N'a pas pris part au vote: Mme Marie-Isabelle LEMIERRE.* ***ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES*** *N'ont pas pris part au vote: M. Roch BRANCOUR, M. Francis GUITEAU, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Benoit PILET, Mme Alima TAHIRI, M. Florian RAPIN, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Laurent VIEU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît CHRISTIAN, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI.*
VOIRIE / BÂTIMENTS ***Rapporteur : Jacques-Olivier MARTIN*** 20°) NPNRU - Quartier Monplaisir - Création d'un pôle culturel, éducatif et tertiaire - Ancien foyer des jeunes travailleurs (FJT) "Les Alizés" - Avenants aux marchés de travaux - Approbation (*DEL-2022-179*)	***ADOPTE A L'UNANIMITE***

Rapporteur : Florian RAPIN	
21°) NPNRU - Quartier Belle Beille - Construction d'une nouvelle piscine - Avenant au marché de maitrise d'oeuvre - Marchés de travaux (*DEL-2022-180*)	***ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES*** *N'ont pas pris part au vote: M. Jean-Marc VERCHERE, M. Roch BRANCOUR, M. Francis GUITEAU, Mme Hélène CRUYPENNINCK, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Maryse CHRÉTIEN.*
RAYONNEMENT ET COOPERATIONS	
Rapporteur : Benoit PILET	
22°) Subvention exceptionnelle à la Ville de Torun pour son soutien dans l'accueil des réfugiés ukrainiens suite au conflit entre l'Ukraine et la Russie (*DEL-2022-181*)	***ADOPTE A L'UNANIMITE***
23°) Accueils et déplacements de groupes scolaires - Attribution de subventions (*DEL-2022-182*)	***ADOPTE A L'UNANIMITE***
ESPACES PUBLICS	
Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE	
24°) Fourrière animale - Délégation de service public - Décision de principe (*DEL-2022-183*)	***ADOPTE A L'UNANIMITE***
PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES	
Rapporteur : Roselyne BIENVENU	
25°) Elections professionnelles - Renouvellement des instances représentatives du personnel - Suppression du paritarisme numérique - Constitution d'un comité social territorial unique - Renouvellement des commissions administratives paritaires et de la commission consultative paritaire (*DEL-2022-184*)	***ADOPTE A LA MAJORITE*** *Contre: 1, Mme Claire SCHWEITZER.*
Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE	
26°) Marché d'acquisition de tenues et équipements de sécurité - Autorisation de signature des contrats (*DEL-2022-185*)	***ADOPTE A L'UNANIMITE***
27°) Angers Loire Métropole - Révision de l'attribution de compensation - Transfert de la voirie à la communauté urbaine (*DEL-2022-186*)	***ADOPTE A L'UNANIMITE***
28°) Enfouissement des réseaux d'électricité de basse tension - Angers Loire Métropole - Versement d'un fonds de concours - Approbation (*DEL-2022-187*)	***ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES*** *N'ont pas pris part au vote: M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Constance NEBBULA, M. Nicolas AUDIGANE.*

29°) Exécution comptable - Écritures de cession du volume n°1 du Centre des congrès (*DEL-2022-188*)	***ADOPTE A L'UNANIMITE***
30°) Courtage d'enchères pour la vente de biens de la Ville d'Angers - Liste des matériels soumis à la vente - Approbation (*DEL-2022-189*)	***ADOPTE A L'UNANIMITE***
◆ **LISTE DES DECISIONS** du Maire prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.	***PREND ACTE***
◆ **LISTE DES MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE** pour information en application de l'article 133 du Code des Marchés Publics.	***PREND ACTE***
◆ **APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 28 FEVRIER 2022**	***PREND ACTE***
◆ **QUESTIONS DIVERSES**	

Christophe BECHU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - MAIRIE D'ANGERS -

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2022
N° 1 ***(dans l'ordre du jour)***

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE **D'ANGERS**

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 30 mai 2022 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 24 mai 2022
Début séance à 18 heures 12 – Fin de séance à 21 heures 05

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR (départ à la DEL-2022-166), Mme Caroline FEL, M. Francis GUITEAU, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Nicolas DUFETEL, M. Charles DIERS, M. Maxence HENRY, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benoit PILET, Mme Alima TAHIRI, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, Mme Marina CHUPIN-PAILLOCHER, M. Richard YVON, Mme Bénédicte BRETIN, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Pascale MITONNEAU, M. Yves GIDOIN, Mme Roselyne BIENVENU, M. Florian RAPIN, Mme Corinne BOUCHOUX, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Vincent FEVRIER, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Laurent VIEU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Anita DAUVILLON, M. Benoît CHRISTIAN, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Isabelle PRIME, M. William BOUCHER, Mme Claudette DAGUIN, M. Simon GIGAN, Mme Anne-Marie POTOT, M. Nicolas AUDIGANE, Mme Augustine YECKE, M. Julien GUILLANT, Mme Christine STEIN, Mme Maryvonne BOURGETEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Céline VERON, M. Bruno GOUA, Mme Marielle HAMARD, M. Yves AUREGAN, M. Arash SAEIDI, Mme Elsa RICHARD, Mme Sophie FOUCHER-MAILLARD, Mme Claire SCHWEITZER

Etaient excusés : Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Patrick GANNON

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :
- M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE à partir de la DEL-2022-166
- Mme Hélène CRUYPENNINCK a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX
- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON
- M. Patrick GANNON a donné pouvoir à Mme Marie-Isabelle LEMIERRE

Le conseil a nommé secrétaire, M. Ahmed EL BAHRI

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 1er juin 2022

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2022
N° 1 ***(dans l'ordre du jour)***

Référence : ***DEL-2022-160***

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Relation aux usagers

Relation numérique à l'Angevin - Mise en œuvre de la stratégie de la relation numérique à l'Angevin et création d'un Conseil local du numérique

Rapporteur : Constance NEBBULA,

EXPOSE

La Ville d'Angers met en œuvre son ambition en matière de relation numérique à l'Angevin via une stratégie votée en novembre 2020 qui prend appui sur quatre points cardinaux : connectée, personnalisée, inclusive et participative. Elle s'est aussi engagée à informer les Angevins quant à l'avancement des actions programmées, en cours de réflexion ou de réalisation.

1. Une relation connectée

« Des points d'accès connectés aux services publics sont accessibles aux Angevins, là où ils se trouvent ».

- Le déploiement des guichets numériques dans les quartiers

Pour accompagner les usagers dans la réalisation des démarches dématérialisées des trois collectivités (Ville, Angers Loire Métropole, centre communal d'action sociale), la Ville d'Angers met à disposition des Angevins du matériel informatique avec une connexion internet et déploie un réseau d'aidants numériques depuis janvier 2022. Une offre harmonisée est désormais disponible sur les Relais-Mairies de Belle-Beille, Hauts de Saint-Aubin et Monplaisir, le Service d'Accueil des Gens du Voyage, le Point Accueil Santé Solidarités et le J, Angers connectée jeunesse.

- La modernisation de l'application Vivre à Angers

Créée en 2019, elle a très vite été adoptée par les Angevins dans leur quotidien. Utilisée par 30 000 Angevins, elle propose 17 services personnalisables, avec un niveau de précision unique en France. En 2021, une démarche « expérience utilisateur », sous forme de questionnaire, a été menée. Sur cette base, une nouvelle ergonomie et un nouveau design de l'application seront mis en œuvre très prochainement.

- Le dispositif « En 1 clic » sur angers.fr

En 2022, afin de faciliter la visibilité et l'accès aux démarches dématérialisées pour les particuliers et les associations, un vaste travail de repérage et de recensement a été mené auprès de la Ville d'Angers, d'Angers Loire Métropole et du Centre communal d'Action sociale. Désormais centralisées par besoins (état civil, transport, famille, loisirs…), les Angevins peuvent accéder en 1 clic à 44 démarches en ligne.

2. Une relation personnalisée

« Une diversité d'outils et de services adaptés aux usages des Angevins ».

- La refonte d'Atout

Depuis la cyberattaque de janvier 2021, la plateforme de services en ligne A'tout, de la Ville d'Angers était fermée. La relance du portail usagers a été réalisée le 4 avril 2022 ; première étape avant celle du portail sports, de l'espace parents et bibliothèques. Sa réouverture étant effective, la Ville saisit l'opportunité d'un changement de version de logiciel (arrivé à obsolescence) pour revisiter l'ergonomie et le parcours utilisateur d'Atout. Un vaste chantier qui va permettre à chacun de procéder aux démarches en ligne de manière plus simple et fluide.

- Création du baromètre numérique des quartiers d'Angers

Pour mesurer la prédisposition des Angevins aux fragilités numériques, un premier état des lieux a été réalisé en septembre 2021 avec le concours de l'Agence d'Urbanisme de la Région d'Angers. Cela a abouti à une photographie du territoire, permettant de lutter efficacement contre l'illectronisme des Angevins.

3. Une relation inclusive

« Le langage, l'accès et l'utilisation des outils sont simplifiés. Un accompagnement numérique renforcé est offert à tous ceux qui en ont besoin ».

- Charte d'utilisation en version Facile à Lire et à Comprendre sur les guichets numériques

Pour permettre à tous les publics de bénéficier des services des guichets numériques déployés sur Angers et favoriser leur accessibilité, une nouvelle version, simplifiée et illustrée, de leur charte d'utilisation a été rédigée facilitant la compréhension pour tous.

- L'actualisation du guide des ressources numériques

Le guide des services numériques d'Angers a été lancé en septembre 2020 (en papier et en ligne). Depuis 2022, une vaste opération d'actualisation est lancée : 52 services étaient référencés dans la 1ère édition, et depuis de nouveaux acteurs sont mobilisés sur le territoire en matière de services numériques. Les offres de services numériques référencées dans le guide sont : la mise à disposition de matériel ; les dispositifs d'accompagnement pour les démarches dématérialisées ; les formations sur des besoins précis. L'objectif du guide est de mailler le territoire et assurer une réorientation des publics vers les services et outils numériques dont ils ont besoin et au plus près de chez eux.

- Le guichet numérique des autorisations d'urbanisme

Au 1er mars 2020, Angers Loire Métropole était site pilote dans l'ouverture partielle d'un guichet numérique des autorisations d'urbanisme. Au 1er janvier 2022, dans le respect de la loi ELAN, il est désormais ouvert pour assurer la dématérialisation de l'application du droit des sols. Il s'agit du premier service angevin de France-Connect, le dispositif mis en place par l'Etat pour faciliter les démarches en ligne.

4. Une relation participative

« Les Angevins sont considérés comme des acteurs de l'amélioration des services, en capacité de contribuer à l'évolution des prestations et services ».

- Le lancement du comptoir citoyen en mode numérique

Depuis le 1er janvier 2022, la Ville d'Angers a intégré dans son offre de services le comptoir citoyen expérimenté depuis fin 2018 par le CCAS. Pour assurer la diffusion des offres de bénévolat et la mise en relation des associations avec les volontaires, un nouvel outil est à la disposition du grand public sur le site internet de la Ville d'Angers.

- La création d'un conseil local du numérique

Il s'agit d'une instance consultative et d'échange, dont la finalité est de contribuer à nourrir la politique numérique impulsée par la Ville et à être force de proposition pour compléter l'offre de service locale de solutions numériques innovantes, concrètes et adaptées aux besoins des Angevins.

Le conseil local du numérique sera composé de 40 Angevins, volontaires, mobilisés et intéressés pour agir collectivement en matière de numérique et de deux représentants élus de la Ville d'Angers. Les membres, hors représentants politiques de la Ville d'Angers, ont un mandat d'une durée d'un an, renouvelable une fois. Il sera créé en mai 2022.

La semaine de la citoyenneté et de l'engagement est propice à informer sur la création de ce conseil local du numérique et à inviter les Angevins à se porter volontaires.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mai 2022

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2022
N° 1 ***(dans l'ordre du jour)***

DELIBERE

Prend acte de la mise en œuvre des actions de la stratégie de la relation numérique à l'Angevin.

Approuve la mise en place du conseil local du numérique selon les modalités exposées ci-dessus et son règlement intérieur annexé à la présente délibération.

Le conseil municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le maire,
Le premier adjoint
Jean-Marc Verchère

MAIRIE D'ANGERS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2022
N° 2 ***(dans l'ordre du jour)***

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE **D'ANGERS**

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 30 mai 2022 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 24 mai 2022
Début séance à 18 heures 12 – Fin de séance à 21 heures 05

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR (départ à la DEL-2022-166), Mme Caroline FEL, M. Francis GUITEAU, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Nicolas DUFETEL, M. Charles DIERS, M. Maxence HENRY, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benoit PILET, Mme Alima TAHIRI, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, Mme Marina CHUPIN-PAILLOCHER, M. Richard YVON, Mme Bénédicte BRETIN, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Pascale MITONNEAU, M. Yves GIDOIN, Mme Roselyne BIENVENU, M. Florian RAPIN, Mme Corinne BOUCHOUX, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Vincent FEVRIER, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Laurent VIEU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Anita DAUVILLON, M. Benoît CHRISTIAN, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Isabelle PRIME, M. William BOUCHER, Mme Claudette DAGUIN, M. Simon GIGAN, Mme Anne-Marie POTOT, M. Nicolas AUDIGANE, Mme Augustine YECKE, M. Julien GUILLANT, Mme Christine STEIN, Mme Maryvonne BOURGETEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Céline VERON, M. Bruno GOUA, Mme Marielle HAMARD, M. Yves AUREGAN, M. Arash SAEIDI, Mme Elsa RICHARD, Mme Sophie FOUCHER-MAILLARD, Mme Claire SCHWEITZER

Etaient excusés : Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Patrick GANNON

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :
- M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE à partir de la DEL-2022-166
- Mme Hélène CRUYPENNINCK a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX
- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON
- M. Patrick GANNON a donné pouvoir à Mme Marie-Isabelle LEMIERRE

Le conseil a nommé secrétaire, M. Ahmed EL BAHRI

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 1er juin 2022

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2022
N° 2 ***(dans l'ordre du jour)***

Référence : ***DEL-2022-161***

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS - Soutien au sport amateur

Politique sportive - Dispositif d'aide à la licence sportive "Partenaires Clubs" - Modification du dispositif de prise en charge - Approbation

Rapporteur : Charles DIERS,

EXPOSE

La Ville propose aux familles angevines et aux clubs sportifs angevins le dispositif d'aide à la licence « Partenaires Clubs » qui permet d'aider financièrement les Angevins de 6 à 17 ans révolus, dont les représentants légaux ont un quotient familial égal ou inférieur à 706, à s'inscrire dans les associations sportives angevines.

Le fonctionnement de cette aide est le suivant : sur présentation de justificatifs (document récapitulant pour chacune des catégories sportives le coût d'adhésion et le coût de la licence fédérale, remise d'une attestation fédérale justifiant la prise de licence pour chaque enfant) le coût de la cotisation à l'association sportive est répartie entre la famille (1/3) et la Ville d'Angers (2/3), qui verse directement sa part au club dans la limite d'un plafond de 91,47 €.

Afin de prendre en compte le dispositif Pass'Sport de l'Etat lors de la saison sportive 2021/2022 la Ville a, par délibération DEL-2021-249 du 19 juillet 2021, décidé que les aides allouées au titre de ce dispositif viendraient en déduction du montant de la licence avant le calcul des 2/3 à la charge de la Ville d'Angers.

Il est proposé de faire évoluer le dispositif « Partenaires Clubs » et d'en modifier les critères afin de permettre à un plus grand nombre de bénéficiaires de profiter de cette aide à la licence en :
- élargissant à la tranche d'âge des bénéficiaires de 5 à 18 ans révolus au lieu de 6 à 17 ans révolus,
- augmentant le plafond de la part de la cotisation prise en charge par la Ville de 91,47 € à 95 €.

Par ailleurs, il est proposé de procéder au versement de cette aide à la licence en deux temps :
* premier versement à l'issue du conseil municipal du mois d'octobre sur la base d'un tableau prévisionnel des licenciés déjà inscrits, éligibles au dispositif et à hauteur de 60 % de l'aide à la licence,
* solde à l'issue du conseil municipal du mois de mars sur la base du tableau définitif des licenciés éligibles au dispositif, accompagné des justificatifs.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mai 2022
Considérant l'avis de la commission Educations du 05 mai 2022

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2022
N° 2 ***(dans l'ordre du jour)***

DELIBERE

Approuve l'évolution telle que mentionnée ci-dessus des modalités de fonctionnement du dispositif Partenaires Clubs – aide à la licence sportive, à compter de la saison sportive 2022/2023.

Impute les dépenses aux budgets concernés des exercices 2022 et suivants.

Le conseil municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le maire,
Le premier adjoint
Jean-Marc Verchère

MAIRIE D'ANGERS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2022
N° 3 ***(dans l'ordre du jour)***

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 30 mai 2022 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 24 mai 2022
Début séance à 18 heures 12 – Fin de séance à 21 heures 05

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR (départ à la DEL-2022-166), Mme Caroline FEL, M. Francis GUITEAU, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Nicolas DUFETEL, M. Charles DIERS, M. Maxence HENRY, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benoit PILET, Mme Alima TAHIRI, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, Mme Marina CHUPIN-PAILLOCHER, M. Richard YVON, Mme Bénédicte BRETIN, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Pascale MITONNEAU, M. Yves GIDOIN, Mme Roselyne BIENVENU, M. Florian RAPIN, Mme Corinne BOUCHOUX, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Vincent FEVRIER, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Laurent VIEU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Anita DAUVILLON, M. Benoît CHRISTIAN, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Isabelle PRIME, M. William BOUCHER, Mme Claudette DAGUIN, M. Simon GIGAN, Mme Anne-Marie POTOT, M. Nicolas AUDIGANE, Mme Augustine YECKE, M. Julien GUILLANT, Mme Christine STEIN, Mme Maryvonne BOURGETEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Céline VERON, M. Bruno GOUA, Mme Marielle HAMARD, M. Yves AUREGAN, M. Arash SAEIDI, Mme Elsa RICHARD, Mme Sophie FOUCHER-MAILLARD, Mme Claire SCHWEITZER

Etaient excusés : Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Patrick GANNON

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :
- M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE à partir de la DEL-2022-166
- Mme Hélène CRUYPENNINCK a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX
- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON
- M. Patrick GANNON a donné pouvoir à Mme Marie-Isabelle LEMIERRE

Le conseil a nommé secrétaire, M. Ahmed EL BAHRI

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 1er juin 2022

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2022
N° 3 ***(dans l'ordre du jour)***

Référence : ***DEL-2022-162***

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS - Soutien au sport amateur

Politique sportive - Angers Sport 2026 - Etats généraux du football amateur - Soutien à l'association Angers Sports Lac de Maine Football - Attribution d'une subvention

Rapporteur : Charles DIERS,

EXPOSE

À travers la politique sportive Angers Sport 2026, la Municipalité souhaite que le sport s'inscrive dans une continuité éducative et que les clubs renforcent, au-delà de leurs spécificités techniques, leur vocation éducative, citoyenne et sociale.

Située aux franges du quartier de Belle-Beille, l'association Angers Sports Lac de Maine Football (ASLM) est un acteur important de la vie de la cité et du sport à Angers. Créée en 1980, elle compte à ce jour 200 adhérents de tous âges confondus (entre 6 ans et 60 ans) et a pour objet statutaire de développer la pratique et la promotion d'activités physiques à travers le football.

L'ASLM Football a alerté la Ville en 2018 des difficultés qu'elle rencontre à poursuivre son projet associatif.

En réponse à cette alerte, une convention de partenariat portant sur deux années sportives (septembre 2019 – août 2021), approuvée par le Conseil municipal le 25 novembre 2019, a été conclue entre la Ville d'Angers, l'Office municipal des sports d'Angers, le District de Football de Maine-et-Loire, l'Institut de formation en éducation physique et en sports d'Angers (IFEPSA) et le club ASLM Football.

En raison du contexte sanitaire et par la suite du lancement des états généraux du football amateur angevin, très peu de mesures initialement prévues dans la convention ont été appliquées.

Pour la saison 2022-2023, l'ASLM Football souhaite renforcer sa structuration associative et sa vocation éducative, à travers le recrutement :
- d'une personne à temps partiel en contrat à durée déterminée pour assurer des tâches administratives (enregistrement des licences, suivi des cartes partenaires, candidature à des appels à projets, etc.),
- de plusieurs personnes en service civique qui mèneront une enquête afin de mieux connaitre la sociologie des jeunes footballeuses et footballeurs de l'école de football licenciés au club ASLM Football ; les données recueillies constitueront une base solide au projet de développement d'une future académie de football.

Afin de soutenir cette association, dont l'investissement, le dynamisme et la proximité avec les habitants des quartiers Lac de Maine et Belle-Beille et au sein de la Ville d'Angers sont reconnus, il est proposé de lui apporter une aide financière de 4 000 €.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mai 2022
Considérant l'avis de la commission Educations du 05 mai 2022

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2022
N° 3 ***(dans l'ordre du jour)***

DELIBERE

Attribue une subvention de 4 000 € à l'association Angers Sports Lac de Maine Football, versée en seule fois.

Impute les dépenses aux budgets concernés des exercices 2022 et suivants.

Le conseil municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le maire,
Le premier adjoint
Jean-Marc Verchère

MAIRIE D'ANGERS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2022
N° 4 ***(dans l'ordre du jour)***

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE **D'ANGERS**

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 30 mai 2022 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 24 mai 2022
Début séance à 18 heures 12 – Fin de séance à 21 heures 05

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR (départ à la DEL-2022-166), Mme Caroline FEL, M. Francis GUITEAU, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Nicolas DUFETEL, M. Charles DIERS, M. Maxence HENRY, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benoit PILET, Mme Alima TAHIRI, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, Mme Marina CHUPIN-PAILLOCHER, M. Richard YVON, Mme Bénédicte BRETIN, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Pascale MITONNEAU, M. Yves GIDOIN, Mme Roselyne BIENVENU, M. Florian RAPIN, Mme Corinne BOUCHOUX, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Vincent FEVRIER, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Laurent VIEU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Anita DAUVILLON, M. Benoît CHRISTIAN, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Isabelle PRIME, M. William BOUCHER, Mme Claudette DAGUIN, M. Simon GIGAN, Mme Anne-Marie POTOT, M. Nicolas AUDIGANE, Mme Augustine YECKE, M. Julien GUILLANT, Mme Christine STEIN, Mme Maryvonne BOURGETEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Céline VERON, M. Bruno GOUA, Mme Marielle HAMARD, M. Yves AUREGAN, M. Arash SAEIDI, Mme Elsa RICHARD, Mme Sophie FOUCHER-MAILLARD, Mme Claire SCHWEITZER

Etaient excusés : Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Patrick GANNON

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :
- M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE à partir de la DEL-2022-166
- Mme Hélène CRUYPENNINCK a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX
- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON
- M. Patrick GANNON a donné pouvoir à Mme Marie-Isabelle LEMIERRE

Le conseil a nommé secrétaire, M. Ahmed EL BAHRI

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 1er juin 2022

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2022
N° 4 ***(dans l'ordre du jour)***

Référence : ***DEL-2022-163***

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS - Soutien au sport amateur

Politique sportive - SAS Angers Croix Blanche Football Féminin - Saison 2021/2022 - Annulation d'une subvention

Rapporteur : Charles DIERS,

EXPOSE

La SAS Angers Croix Blanche Football Féminin (ACB2F) a été créée dans le but d'accompagner et de structurer le développement de l'équipe féminine évoluant en championnat régional 1.

A cette fin, une convention de partenariat avait été conclue entre cette société commerciale et l'association Croix Blanche Angers Football Féminin (CBAF) le 27 juin 2020.

Lors du Conseil Municipal du 28 juin 2021 (délibération DEL 2021-207), la Ville d'Angers a voté l'attribution d'une subvention de 50 000 € au bénéfice de la SAS ACB2F et conclu une convention d'objectifs au titre de la saison 2021/2022, conformément à la volonté politique de soutenir et de favoriser le sport féminin de haut niveau.

Toutefois, en raison de la dissolution de la SAS le 11 février 2022, il convient d'annuler le versement de cette subvention de 50 000 €.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mai 2022
Considérant l'avis de la commission Educations du 05 mai 2022

DELIBERE

Abroge la délibération DEL-2021-207 du 28 juin 2021 attribuant une subvention de 50 000 € à la SAS Angers Croix Blanche Football Féminin.

Le conseil municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le maire,
Le premier adjoint
Jean-Marc Verchère

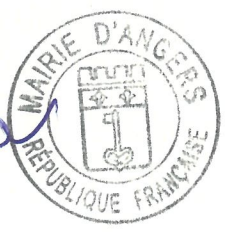

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2022
N° 5 ***(dans l'ordre du jour)***

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE **D'ANGERS**

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 30 mai 2022 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 24 mai 2022
Début séance à 18 heures 12 – Fin de séance à 21 heures 05

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR (départ à la DEL-2022-166), Mme Caroline FEL, M. Francis GUITEAU, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Nicolas DUFETEL, M. Charles DIERS, M. Maxence HENRY, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benoit PILET, Mme Alima TAHIRI, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, Mme Marina CHUPIN-PAILLOCHER, M. Richard YVON, Mme Bénédicte BRETIN, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Pascale MITONNEAU, M. Yves GIDOIN, Mme Roselyne BIENVENU, M. Florian RAPIN, Mme Corinne BOUCHOUX, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Vincent FEVRIER, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Laurent VIEU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Anita DAUVILLON, M. Benoît CHRISTIAN, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Isabelle PRIME, M. William BOUCHER, Mme Claudette DAGUIN, M. Simon GIGAN, Mme Anne-Marie POTOT, M. Nicolas AUDIGANE, Mme Augustine YECKE, M. Julien GUILLANT, Mme Christine STEIN, Mme Maryvonne BOURGETEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Céline VERON, M. Bruno GOUA, Mme Marielle HAMARD, M. Yves AUREGAN, M. Arash SAEIDI, Mme Elsa RICHARD, Mme Sophie FOUCHER-MAILLARD, Mme Claire SCHWEITZER

Etaient excusés : Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Patrick GANNON

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :
- M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE à partir de la DEL-2022-166
- Mme Hélène CRUYPENNINCK a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX
- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON
- M. Patrick GANNON a donné pouvoir à Mme Marie-Isabelle LEMIERRE

Le conseil a nommé secrétaire, M. Ahmed EL BAHRI

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 1er juin 2022

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2022
N° 5 ***(dans l'ordre du jour)***

Référence : ***DEL-2022-164***

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS - Soutien au sport amateur

Politique sportive - Croix Blanche Angers Football - Saison 2021/2022 - Attribution d'une subvention - Approbation.

Rapporteur : Charles DIERS,

EXPOSE

A la suite de la dissolution de la SAS Angers Croix Blanche Football Féminin (ACB2F) le 11 février 2022, l'association Croix Blanche Angers Football a repris les missions de la SAS s'agissant de la structuration et du développement de l'équipe féminine, actuellement classée 3ème du championnat régional 1 (3ème division).

L'association Croix Blanche Angers Football, créée en 1963, compte une centaine de pratiquantes féminines au sein du club.

Conformément à la volonté politique de la Ville d'Angers de soutenir et de favoriser le sport féminin de haut niveau, il est proposé de verser une subvention de 15 000 € au bénéfice de l'association Croix Blanche Angers Football.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mai 2022
Considérant l'avis de la commission Educations du 05 mai 2022

DELIBERE

Approuve l'attribution d'une subvention de 15 000 €, à l'association Croix Blanche Angers Football, versée en une seule fois, au titre de la saison 2021/2022.

Impute les dépenses aux budgets concernés des exercices 2022 et suivants.

Le conseil municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le maire,
Le premier adjoint
Jean-Marc Verchère

MAIRIE D'ANGERS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2022
N° 6 *(dans l'ordre du jour)*

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 30 mai 2022 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 24 mai 2022
Début séance à 18 heures 12 – Fin de séance à 21 heures 05

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR (départ à la DEL-2022-166), Mme Caroline FEL, M. Francis GUITEAU, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Nicolas DUFETEL, M. Charles DIERS, M. Maxence HENRY, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benoit PILET, Mme Alima TAHIRI, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, Mme Marina CHUPIN-PAILLOCHER, M. Richard YVON, Mme Bénédicte BRETIN, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Pascale MITONNEAU, M. Yves GIDOIN, Mme Roselyne BIENVENU, M. Florian RAPIN, Mme Corinne BOUCHOUX, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Vincent FEVRIER, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Laurent VIEU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Anita DAUVILLON, M. Benoît CHRISTIAN, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Isabelle PRIME, M. William BOUCHER, Mme Claudette DAGUIN, M. Simon GIGAN, Mme Anne-Marie POTOT, M. Nicolas AUDIGANE, Mme Augustine YECKE, M. Julien GUILLANT, Mme Christine STEIN, Mme Maryvonne BOURGETEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Céline VERON, M. Bruno GOUA, Mme Marielle HAMARD, M. Yves AUREGAN, M. Arash SAEIDI, Mme Elsa RICHARD, Mme Sophie FOUCHER-MAILLARD, Mme Claire SCHWEITZER

Etaient excusés : Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Patrick GANNON

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :
- M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE à partir de la DEL-2022-166
- Mme Hélène CRUYPENNINCK a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX
- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON
- M. Patrick GANNON a donné pouvoir à Mme Marie-Isabelle LEMIERRE

Le conseil a nommé secrétaire, M. Ahmed EL BAHRI

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 1er juin 2022

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2022
N° 6 ***(dans l'ordre du jour)***

Référence : ***DEL-2022-165***

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS - Soutien au sport amateur

Politique sportive - Associations sportives amateurs - Subventions "manifestation" - Attribution.

Rapporteur : Charles DIERS,

EXPOSE

Les subventions « manifestation » ont pour but de soutenir les associations sportives dans l'organisation de manifestations sportives exceptionnelles ou de les aider à conduire des projets de développement spécifiques.

Ces dossiers s'inscrivent dans la perspective du développement du sport à Angers, à travers notamment le soutien aux associations sportives amateurs lors de manifestations qui font rayonner la Ville d'Angers.

Ce soutien concerne trois clubs pour une dépense totale de 55 900 €.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mai 2022
Considérant l'avis de la commission Educations du 05 mai 2022

DELIBERE

Attribue les subventions « manifestation » mentionnées ci-après, pour un montant de total de 55 900 €, à :

Angers Tennis Club pour l'organisation de l'Open Galerie Espace Anjou du 17 au 24 avril 2022 : 8 400 € versés en une seule fois.

Boxing Club Angers Saint Aubin pour l'organisation du championnat du monde IBO (International Boxing Organization) de boxe, de Georges ORY le 30 juin 2022 : 30 000 € versés en 2 fois, selon la répartition suivante :
- 20 000 € à la suite du vote de la présente délibération,
- 10 000 € sur présentation du bilan de l'évènement.

Pro Stars Angers Pays de la Loire pour l'organisation de son tournoi international du 15 au 17 septembre 2022 : 17 500 € versés en une seule fois

Approuve la convention entre la Ville d'Angers et Boxing Club Angers Saint Aubin.

Impute les dépenses aux budgets concernés des exercices 2022 et suivants.

Le conseil municipal délibère et Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés
N'ont pas pris part au vote: Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Christine STEIN.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le maire,
Le premier adjoint
Jean-Marc Verchère

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2022
N° 7 *(dans l'ordre du jour)*

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 30 mai 2022 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 24 mai 2022
Début séance à 18 heures 12 – Fin de séance à 21 heures 05

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR (départ à la DEL-2022-166), Mme Caroline FEL, M. Francis GUITEAU, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Nicolas DUFETEL, M. Charles DIERS, M. Maxence HENRY, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benoit PILET, Mme Alima TAHIRI, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, Mme Marina CHUPIN-PAILLOCHER, M. Richard YVON, Mme Bénédicte BRETIN, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Pascale MITONNEAU, M. Yves GIDOIN, Mme Roselyne BIENVENU, M. Florian RAPIN, Mme Corinne BOUCHOUX, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Vincent FEVRIER, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Laurent VIEU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Anita DAUVILLON, M. Benoît CHRISTIAN, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Isabelle PRIME, M. William BOUCHER, Mme Claudette DAGUIN, M. Simon GIGAN, Mme Anne-Marie POTOT, M. Nicolas AUDIGANE, Mme Augustine YECKE, M. Julien GUILLANT, Mme Christine STEIN, Mme Maryvonne BOURGETEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Céline VERON, M. Bruno GOUA, Mme Marielle HAMARD, M. Yves AUREGAN, M. Arash SAEIDI, Mme Elsa RICHARD, Mme Sophie FOUCHER-MAILLARD, Mme Claire SCHWEITZER

Etaient excusés : Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Patrick GANNON

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :
- M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE à partir de la DEL-2022-166
- Mme Hélène CRUYPENNINCK a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX
- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON
- M. Patrick GANNON a donné pouvoir à Mme Marie-Isabelle LEMIERRE

Le conseil a nommé secrétaire, M. Ahmed EL BAHRI

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 1er juin 2022

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2022
N° 7 *(dans l'ordre du jour)*

*Référence : **DEL-2022-166***

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS -

Politique sportive - Associations - Subventions "fonctionnement" - Attribution

Rapporteur : Charles DIERS,

EXPOSE

Il est proposé de soutenir deux clubs locaux, acteurs importants de la vie sportive à Angers, participant au rayonnement du territoire et très impliqués dans la politique publique locale de promotion de leurs disciplines :

- **Angers Boxing Club** à hauteur de 5 000 € afin d'accompagner les trois boxeurs professionnels : Carlos COSSIO, Sébastien CHUREAU et Kévin JAMOIS (frais professionnels et de formation) ;
- **SCO Angers Volleyball** à hauteur de 4 000 € afin de conforter son dynamisme au sein du quartier Savary (participation à des entraînements, possibilité d'assister à des matchs, intervention dans le cadre des temps d'activités périscolaires, découverte de la discipline, organisation d'un tournoi et facilités pour la prise de la première licence), et son projet de développement du Beach Volley au sein du club.

Par ailleurs, il est proposé de soutenir, à hauteur de 1 000 €, l'association **Kop de la Butte**, club de supporters du SCO Angers, à l'occasion de son 30ème anniversaire.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mai 2022
Considérant l'avis de la commission Educations du 05 mai 2022

DELIBERE

Attribue les trois subventions « fonctionnement » suivantes, versées en une seule fois :

- 5 000 € à Angers Boxing Club ;
- 4 000 € à SCO Angers Volleyball ;
- 1 000 € à Kop de la Butte.

Impute les dépenses aux budgets concernés des exercices 2022 et suivants.

Le conseil municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le maire,
Le premier adjoint
Jean-Marc Verchère

MAIRIE D'ANGERS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2022
N° 8 ***(dans l'ordre du jour)***

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE **D'ANGERS**

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 30 mai 2022 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 24 mai 2022
Début séance à 18 heures 12 – Fin de séance à 21 heures 05

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR (départ à la DEL-2022-166), Mme Caroline FEL, M. Francis GUITEAU, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Nicolas DUFETEL, M. Charles DIERS, M. Maxence HENRY, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benoit PILET, Mme Alima TAHIRI, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, Mme Marina CHUPIN-PAILLOCHER, M. Richard YVON, Mme Bénédicte BRETIN, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Pascale MITONNEAU, M. Yves GIDOIN, Mme Roselyne BIENVENU, M. Florian RAPIN, Mme Corinne BOUCHOUX, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Vincent FEVRIER, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Laurent VIEU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Anita DAUVILLON, M. Benoît CHRISTIAN, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Isabelle PRIME, M. William BOUCHER, Mme Claudette DAGUIN, M. Simon GIGAN, Mme Anne-Marie POTOT, M. Nicolas AUDIGANE, Mme Augustine YECKE, M. Julien GUILLANT, Mme Christine STEIN, Mme Maryvonne BOURGETEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Céline VERON, M. Bruno GOUA, Mme Marielle HAMARD, M. Yves AUREGAN, M. Arash SAEIDI, Mme Elsa RICHARD, Mme Sophie FOUCHER-MAILLARD, Mme Claire SCHWEITZER

Etaient excusés : Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Patrick GANNON

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :
- M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE à partir de la DEL-2022-166
- Mme Hélène CRUYPENNINCK a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX
- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON
- M. Patrick GANNON a donné pouvoir à Mme Marie-Isabelle LEMIERRE

Le conseil a nommé secrétaire, M. Ahmed EL BAHRI

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 1er juin 2022

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2022
N° 8 ***(dans l'ordre du jour)***

Référence : ***DEL-2022-167***

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Soutien aux autres activités culturelles

Développement de l'offre culturelle - subventions

Rapporteur : Nicolas DUFETEL,

EXPOSE

L'association Tigre noir accompagne des artistes dans leur professionnalisation en aidant et soutenant leurs projets artistiques. Pour la captation « live » de l'artiste angevin Chahu le 1er juin 2022 au Qu4tre, en amont de la sortie de son EP, la Ville d'Angers propose une subvention de 750 € à cette association.

A l'occasion de leur 30ème anniversaire, **Les Petits Chanteurs de la cité** organisent un concert le samedi 11 juin à l'église Saint Jean de Monplaisir. Pour ce spectacle, la Ville d'Angers propose un soutien à hauteur de 750 €.

Pour sa création « 4 au singulier », avec 4 danseuses, 2 professionnelles et 2 amatrices en situation de handicap, la Ville d'Angers propose une subvention de 1 000 € à **la Compagnie Résonnance.**

Pour leur contribution à la saison estivale 2022 et la programmation de concerts en juillet et août, la Ville d'Angers propose d'attribuer à l'Association **La Collective et L'R de Rien** des subventions de, respectivement, 11 000 € et 4 000 €.

Pour le retour des Orientales (festival de musiques traditionnelles et sacrées d'orient) à Angers les 7 et 8 juillet, la Ville d'Angers propose à l'association organisatrice, **Al Kamandjâti**, un soutien financier à hauteur de 15 000 €.

Pour son projet en faveur de la découverte et la promotion des orgues à tuyaux et ses actions de promotion de l'orgue hybride installé au Centre de congrès Jean-Monnier, il est proposé de renouveler un soutien de 18 000 €, à l'association **la Connaissance, la Sauvegarde et la Promotion des Orgues de Maine-et-Loire, CSPO 49.**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mai 2022
Considérant l'avis de la commission Educations du 05 mai 2022

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2022
N° 8 ***(dans l'ordre du jour)***

DELIBERE

Attribue les subventions mentionnées ci-après pour un montant total de 50 500 € à :

L'association Tigre noir ..... 750 €
Les Petits Chanteurs de la Cité ..... 750 €
La Compagnie Résonnance ..... 1 000 €
L'association L'R de Rien ..... 4 000 €
L'association La Collective ..... 11 000 €
L'association AL Kamandjati ..... 15 000 €
La CSPO, la Connaissance, la Sauvegarde et la Promotion des Orgues de Maine-et-Loire, ... 18 000 €

Approuve la convention avec l'association Al Kamandjâti.

Approuve la convention tripartite entre Ville d'Angers, et CSPO.

Autorise le Maire ou l'adjoint délégué à les signer.

Impute les dépenses aux budgets concernés des exercices 2022 et suivants.

Le conseil municipal délibère et Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés
N'a pas pris part au vote: Mme Roselyne BIENVENU.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le maire,
Le premier adjoint
Jean-Marc Verchère

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2022
N° 9 *(dans l'ordre du jour)*

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 30 mai 2022 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 24 mai 2022
Début séance à 18 heures 12 – Fin de séance à 21 heures 05

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR (départ à la DEL-2022-166), Mme Caroline FEL, M. Francis GUITEAU, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Nicolas DUFETEL, M. Charles DIERS, M. Maxence HENRY, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benoit PILET, Mme Alima TAHIRI, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, Mme Marina CHUPIN-PAILLOCHER, M. Richard YVON, Mme Bénédicte BRETIN, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Pascale MITONNEAU, M. Yves GIDOIN, Mme Roselyne BIENVENU, M. Florian RAPIN, Mme Corinne BOUCHOUX, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Vincent FEVRIER, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Laurent VIEU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Anita DAUVILLON, M. Benoît CHRISTIAN, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Isabelle PRIME, M. William BOUCHER, Mme Claudette DAGUIN, M. Simon GIGAN, Mme Anne-Marie POTOT, M. Nicolas AUDIGANE, Mme Augustine YECKE, M. Julien GUILLANT, Mme Christine STEIN, Mme Maryvonne BOURGETEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Céline VERON, M. Bruno GOUA, Mme Marielle HAMARD, M. Yves AUREGAN, M. Arash SAEIDI, Mme Elsa RICHARD, Mme Sophie FOUCHER-MAILLARD, Mme Claire SCHWEITZER

Etaient excusés : Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Patrick GANNON

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :
- M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE à partir de la DEL-2022-166
- Mme Hélène CRUYPENNINCK a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX
- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON
- M. Patrick GANNON a donné pouvoir à Mme Marie-Isabelle LEMIERRE

Le conseil a nommé secrétaire, M. Ahmed EL BAHRI

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 1er juin 2022

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2022
N° 9 *(dans l'ordre du jour)*

*Référence : **DEL-2022-168***

POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION - Accueil petite enfance

Mutualité sociale agricole - Convention d'aide au fonctionnement - Avenants

Rapporteur : Pascale MITONNEAU,

EXPOSE

La Ville d'Angers a conclu avec la Mutualité sociale agricole de Maine-et-Loire (MSA), pour chaque établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) du territoire communal, des conventions d'aide au fonctionnement pour l'attribution de la prestation de service unique.

Pour mémoire, la prestation de service unique est un financement de la Caisse d'allocations familiales (CAF) et de la MSA pour le fonctionnement des EAJE. Tandis que la CAF subventionne les heures facturées aux familles affiliées au régime général, la MSA subventionne les heures facturées aux familles affiliées au régime agricole.

Auparavant, les EAJE déclaraient auprès de chacun de ces deux organismes financeurs les heures de gardes dont le financement leur incombait.

Dans un objectif de simplification, la CAF applique un taux de prise en charge fixe à l'ensemble des heures facturées aux familles, quel que soit leur régime d'affiliation (général ou agricole). Pour chaque EAJE, ce taux est déterminé à partir d'une évaluation de la répartition des familles entre les deux régimes.

Depuis le 1er janvier 2022, la MSA a également modifié son mode de financement et opté pour un taux fixe, lequel vient compléter le taux de financement de la CAF afin d'obtenir un taux de couverture de 100 %, de manière à ce que chaque heure de garde facturée aux familles soit subventionnée.

Les taux sont désormais les suivants pour chacune des structures conventionnées :

Structure	Taux de financement CAF (taux évaluatif des familles affiliées au régime général)	Taux de financement MSA (taux évaluatif des familles affiliées au régime agricole)
Multi-Accueil Belle Beille	95,5%	4,5%
Multi-Accueil Desjardins	99%	1%
Multi-Accueil Haras	97%	3%
Multi-Accueil Jules Verne	99%	1%
Multi-Accueil République	99%	1%
Multi-Accueil Roseraie	98.5%	1,5%
Multi-Accueil Le Petit Prince	95.5%	4,5%
Multi-Accueil Les Plantes	97%	3%
Multi-Accueil Marie Placé	97,5%	2,5%
Multi-Accueil Monplaisir	98,5%	1,5%
Multi-Accueil Nelson Mandela	99%	1%
Multi-Accueil Saint Lazare	95,5%	4,5%

Pour prendre en compte ce nouveau mode de financement par la MSA, les conventions précitées doivent faire l'objet d'avenants. Ces avenants prennent effet au 1er janvier 2022 et sont signés pour une durée d'un an.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mai 2022
Considérant l'avis de la commission Educations du 05 mai 2022

DELIBERE

Approuve, pour chaque établissement d'accueil du jeune enfant mentionné ci-dessus, l'avenant à la convention d'aide au fonctionnement pour l'année 2022 avec la Mutualité sociale agricole de Maine-et-Loire,

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à les signer.

Impute les dépenses aux budgets concernés des exercices 2022 et suivants.

Le conseil municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le maire,
Le premier adjoint
Jean-Marc Verchère

MAIRIE D'ANGERS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2022
N° 10 ***(dans l'ordre du jour)***

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 30 mai 2022 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 24 mai 2022
Début séance à 18 heures 12 – Fin de séance à 21 heures 05

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR (départ à la DEL-2022-166), Mme Caroline FEL, M. Francis GUITEAU, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Nicolas DUFETEL, M. Charles DIERS, M. Maxence HENRY, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benoit PILET, Mme Alima TAHIRI, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, Mme Marina CHUPIN-PAILLOCHER, M. Richard YVON, Mme Bénédicte BRETIN, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Pascale MITONNEAU, M. Yves GIDOIN, Mme Roselyne BIENVENU, M. Florian RAPIN, Mme Corinne BOUCHOUX, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Vincent FEVRIER, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Laurent VIEU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Anita DAUVILLON, M. Benoît CHRISTIAN, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Isabelle PRIME, M. William BOUCHER, Mme Claudette DAGUIN, M. Simon GIGAN, Mme Anne-Marie POTOT, M. Nicolas AUDIGANE, Mme Augustine YECKE, M. Julien GUILLANT, Mme Christine STEIN, Mme Maryvonne BOURGETEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Céline VERON, M. Bruno GOUA, Mme Marielle HAMARD, M. Yves AUREGAN, M. Arash SAEIDI, Mme Elsa RICHARD, Mme Sophie FOUCHER-MAILLARD, Mme Claire SCHWEITZER

Etaient excusés : Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Patrick GANNON

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :
- M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE à partir de la DEL-2022-166
- Mme Hélène CRUYPENNINCK a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX
- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON
- M. Patrick GANNON a donné pouvoir à Mme Marie-Isabelle LEMIERRE

Le conseil a nommé secrétaire, M. Ahmed EL BAHRI

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 1er juin 2022

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2022
N° 10 ***(dans l'ordre du jour)***

Référence : ***DEL-2022-169***

CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS - Animation de quartiers

Association des Habitants Saint-Léonard Justices Madeleine - 50ème anniversaire de l'association - Attribution d'une subvention

Rapporteur : Maxence HENRY,

EXPOSE

En complémentarité d'autres dispositifs, la Ville soutient les associations d'habitants qui participent activement à l'animation de la vie sociale en proposant de nombreux temps forts fédérateurs et en favorisant le « vivre ensemble ».

Dans ce cadre, l'association des Habitants Saint-Léonard Justices Madeleine a sollicité la ville à l'occasion du 50ème anniversaire de l'association qui se déroulera le 18 juin 2022. L'association organise à cette occasion un temps convivial de rencontres entre bénévoles, adhérents et habitants.

Diverses animations sont prévues : portes ouvertes, présentation et démonstration des activités, spectacle, chorale, musique (guitare), théâtre...

Il est proposé de verser une subvention exceptionnelle de 3 500 € à l'association des Habitants Saint-Léonard Justices Madeleine pour l'organisation de cet évènement.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mai 2022
Considérant l'avis de la commission Solidarités du 03 mai 2022

DELIBERE

Attribue une subvention exceptionnelle de 3 500 € à l'association des Habitants Saint-Léonard Justices Madeleine, versée en une seule fois, pour l'organisation du 50ème anniversaire de l'association.

Impute les dépenses aux budgets concernés des exercices 2022 et suivants.

Le conseil municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le maire,
Le premier adjoint
Jean-Marc Verchère

MAIRIE D'ANGERS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2022
N° 11 ***(dans l'ordre du jour)***

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 30 mai 2022 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 24 mai 2022
Début séance à 18 heures 12 – Fin de séance à 21 heures 05

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR (départ à la DEL-2022-166), Mme Caroline FEL, M. Francis GUITEAU, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Nicolas DUFETEL, M. Charles DIERS, M. Maxence HENRY, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benoit PILET, Mme Alima TAHIRI, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, Mme Marina CHUPIN-PAILLOCHER, M. Richard YVON, Mme Bénédicte BRETIN, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Pascale MITONNEAU, M. Yves GIDOIN, Mme Roselyne BIENVENU, M. Florian RAPIN, Mme Corinne BOUCHOUX, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Vincent FEVRIER, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Laurent VIEU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Anita DAUVILLON, M. Benoît CHRISTIAN, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Isabelle PRIME, M. William BOUCHER, Mme Claudette DAGUIN, M. Simon GIGAN, Mme Anne-Marie POTOT, M. Nicolas AUDIGANE, Mme Augustine YECKE, M. Julien GUILLANT, Mme Christine STEIN, Mme Maryvonne BOURGETEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Céline VERON, M. Bruno GOUA, Mme Marielle HAMARD, M. Yves AUREGAN, M. Arash SAEIDI, Mme Elsa RICHARD, Mme Sophie FOUCHER-MAILLARD, Mme Claire SCHWEITZER

Etaient excusés : Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Patrick GANNON

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :
- M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE à partir de la DEL-2022-166
- Mme Hélène CRUYPENNINCK a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX
- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON
- M. Patrick GANNON a donné pouvoir à Mme Marie-Isabelle LEMIERRE

Le conseil a nommé secrétaire, M. Ahmed EL BAHRI

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 1er juin 2022

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2022
N° 11 ***(dans l'ordre du jour)***

Référence : ***DEL-2022-170***

CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS -

Fonds projet de quartier - Attribution de subvention

Rapporteur : Francis GUITEAU,

EXPOSE

Le Conseil municipal du 26 mai 2015 a adopté les projets de quartier, feuilles de route du développement territorial souhaité dans les 10 quartiers d'Angers. Inscrits dans une démarche partenariale, ces projets de quartier ont pour vocation d'être des espaces de dialogue avec les acteurs des quartiers et les habitants. Ils offrent un cadre de référence concerté des enjeux des quartiers et des actions à y développer en priorité. Ces dernières peuvent être mises en place par les associations, par les acteurs institutionnels ou par la collectivité elle-même.

Le fonds de soutien aux projets de quartier est mobilisable dès lors que les actions, portées par les associations, répondent aux enjeux d'un projet de quartier.

Il s'agit aujourd'hui de valider le financement pour un montant de 2 000 € du projet « Séjour jeunes et chantier loisirs jeunes » porté par l'Association pour la Sauvegarde de l'enfance et de l'adolescent à l'adulte – Prévention spécialisée, dans le quartier de la Roseraie. Objectifs : développer l'engagement citoyen, impliquer et amorcer une autre façon d'investir dans l'espace public et favoriser l'accrochage scolaire. Ce projet permettra d'observer la dynamique de groupe et de mettre à disposition des supports de développement de l'autonomie.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant l'avis de la commission Solidarités du 03 mai 2022
Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mai 2022

DELIBERE

Attribue une subvention d'un montant de 2 000 €, versée en une fois, au titre du fonds de soutien aux projets de quartier à l'Association pour la Sauvegarde de l'enfance et de l'adolescent à l'adulte – Prévention spécialisée pour son projet « Séjour jeunes et chantier loisirs jeunes ».

Impute les dépenses aux budgets concernés des exercices 2022 et suivants.

Le conseil municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le maire,
Le premier adjoint
Jean-Marc Verchère

MAIRIE D'ANGERS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2022
N° 12 ***(dans l'ordre du jour)***

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE **D'ANGERS**

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 30 mai 2022 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 24 mai 2022
Début séance à 18 heures 12 – Fin de séance à 21 heures 05

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR (départ à la DEL-2022-166), Mme Caroline FEL, M. Francis GUITEAU, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Nicolas DUFETEL, M. Charles DIERS, M. Maxence HENRY, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benoit PILET, Mme Alima TAHIRI, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, Mme Marina CHUPIN-PAILLOCHER, M. Richard YVON, Mme Bénédicte BRETIN, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Pascale MITONNEAU, M. Yves GIDOIN, Mme Roselyne BIENVENU, M. Florian RAPIN, Mme Corinne BOUCHOUX, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Vincent FEVRIER, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Laurent VIEU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Anita DAUVILLON, M. Benoît CHRISTIAN, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Isabelle PRIME, M. William BOUCHER, Mme Claudette DAGUIN, M. Simon GIGAN, Mme Anne-Marie POTOT, M. Nicolas AUDIGANE, Mme Augustine YECKE, M. Julien GUILLANT, Mme Christine STEIN, Mme Maryvonne BOURGETEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Céline VERON, M. Bruno GOUA, Mme Marielle HAMARD, M. Yves AUREGAN, M. Arash SAEIDI, Mme Elsa RICHARD, Mme Sophie FOUCHER-MAILLARD, Mme Claire SCHWEITZER

Etaient excusés : Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Patrick GANNON

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :
- M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE à partir de la DEL-2022-166
- Mme Hélène CRUYPENNINCK a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX
- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON
- M. Patrick GANNON a donné pouvoir à Mme Marie-Isabelle LEMIERRE

Le conseil a nommé secrétaire, M. Ahmed EL BAHRI

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 1er juin 2022

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2022
N° 12 ***(dans l'ordre du jour)***

Référence : ***DEL-2022-171***

SANTE PUBLIQUE - Prévention et promotion de la santé

Promotion de l'activité physique comme facteur de bien-être et de bonne santé - convention cadre avec le CHU d'Angers

Rapporteur : Christelle LARDEUX-COIFFARD,

EXPOSE

La promotion de l'activité physique comme facteur de prévention et de promotion de la santé a été érigée comme un enjeu majeur de santé publique par le législateur. L'article L. 1172-1 du code de la santé publique, institué par l'article 144 de la loi du 26 janvier 2016 dite de « modernisation de notre système de santé », prévoit la possibilité pour le médecin traitant de prescrire une activité physique aux patients en affection de longue durée. La loi du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France a élargi le périmètre des prescripteurs de l'activité physique adaptée à tout médecin intervenant dans le cadre de la prise en charge et étendu son champ aux personnes souffrant d'une maladie chronique et présentant des facteurs de risques.

Depuis 2018, la Ville s'est engagée dans un dispositif de prescription médicale d'activités physiques avec l'ouverture en décembre 2019 du Centre de ressources sport santé. 140 personnes y sont actuellement inscrites et plus de 80 en file active, envoyées par 85 médecins prescripteurs. Le Centre fonctionne dans le cadre d'un partenariat avec l'IFEPSA (Institut de formation en éducation physique et sportive d'Angers) et le CHU (Centre hospitalier universitaire) d'Angers qui met à disposition un médecin du sport à mi-temps.

En septembre 2017, le conseil municipal a adopté un plan « Angers Sport Santé » qui confirme l'engagement de la Ville et se décline en 3 axes et 10 orientations :

- promouvoir les activités physiques et sportives comme facteur de bien-être ;
- promouvoir les activités physiques et sportives comme facteur de meilleure santé ;
- promouvoir les activités physiques et sportives comme facteur de mieux-vivre

Pour formaliser notre partenariat, le CHU propose la signature d'une convention-cadre en faveur de la promotion de l'activité physique comme facteur de bien-être et de bonne santé. Cette convention reprend, d'une part, la mise à disposition d'un médecin du sport pour le Centre de ressources sport santé et, d'autre part, ouvre sur des possibilités d'engagements mutuels liés au développement de nouveaux projets visant à promouvoir l'activité physique et sportive et la lutte contre la sédentarité.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mai 2022
Considérant l'avis de la commission Solidarités du 03 mai 2022

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2022
N° 12 ***(dans l'ordre du jour)***

DELIBERE

Approuve la convention cadre de partenariat avec le Centre hospitalier universitaire en faveur de la promotion de l'activité physique comme facteur de bien-être et de bonne santé.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à la signer.

Impute les dépenses aux budgets concernés des exercices 2022 et suivants.

Le conseil municipal délibère et Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés
N'ont pas pris part au vote: M. Christophe BÉCHU, M. Benoit PILET, M. Richard YVON, Mme Constance NEBBULA, Mme Anita DAUVILLON, Mme Céline VERON.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le maire,
Le premier adjoint
Jean-Marc Verchère

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2022
N° 13 ***(dans l'ordre du jour)***

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE **D'ANGERS**

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 30 mai 2022 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 24 mai 2022
Début séance à 18 heures 12 – Fin de séance à 21 heures 05

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR (départ à la DEL-2022-166), Mme Caroline FEL, M. Francis GUITEAU, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Nicolas DUFETEL, M. Charles DIERS, M. Maxence HENRY, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benoit PILET, Mme Alima TAHIRI, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, Mme Marina CHUPIN-PAILLOCHER, M. Richard YVON, Mme Bénédicte BRETIN, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Pascale MITONNEAU, M. Yves GIDOIN, Mme Roselyne BIENVENU, M. Florian RAPIN, Mme Corinne BOUCHOUX, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Vincent FEVRIER, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Laurent VIEU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Anita DAUVILLON, M. Benoît CHRISTIAN, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Isabelle PRIME, M. William BOUCHER, Mme Claudette DAGUIN, M. Simon GIGAN, Mme Anne-Marie POTOT, M. Nicolas AUDIGANE, Mme Augustine YECKE, M. Julien GUILLANT, Mme Christine STEIN, Mme Maryvonne BOURGETEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Céline VERON, M. Bruno GOUA, Mme Marielle HAMARD, M. Yves AUREGAN, M. Arash SAEIDI, Mme Elsa RICHARD, Mme Sophie FOUCHER-MAILLARD, Mme Claire SCHWEITZER

Etaient excusés : Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Patrick GANNON

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :
- M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE à partir de la DEL-2022-166
- Mme Hélène CRUYPENNINCK a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX
- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON
- M. Patrick GANNON a donné pouvoir à Mme Marie-Isabelle LEMIERRE

Le conseil a nommé secrétaire, M. Ahmed EL BAHRI

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 1er juin 2022

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2022
N° 13 ***(dans l'ordre du jour)***

Référence : ***DEL-2022-172***

SANTE PUBLIQUE - Prévention et promotion de la santé

Instance régionale d'éducation et de promotion de la santé (IREPS) pôle Maine-et-Loire - Convention annuelle d'objectifs - Approbation - Attribution d'une subvention de fonctionnement.

Rapporteur : Richard YVON,

EXPOSE

L'Instance régionale d'éducation et de promotion de la santé (IREPS) est un acteur généraliste de la prévention. Situé dans les locaux de la Cité, il mène en Maine-et-Loire des actions de prévention et de promotion de la santé auprès de publics variés. En 2020, l'IREPS 49 a réalisé ou participé à :

- 28 sessions de formations,
- 234 conseils méthodologiques,
- l'accueil de 2 660 demandes documentaires,
- 5 455 prêts d'outils pédagogiques,
- la sensibilisation de 661 ambassadeurs COVID.

Par ses actions, l'IREPS participe à la réalisation d'objectifs de service public, notamment l'amélioration de la santé et la réduction des inégalités sociales de santé.

Il est proposé le renouvellement de la convention annuelle d'objectifs précisant les conditions du partenariat et proposant l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 14 600 €.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mai 2022
Considérant l'avis de la commission Solidarités du 03 mai 2022

DELIBERE

Approuve le renouvellement de la convention annuelle d'objectifs avec l'Instance régionale d'éducation et de promotion de la santé (IREPS).

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à la signer.

Attribue à l'IREPS une subvention de fonctionnement d'un montant de 14 600 €, versée en une seule fois.

Impute les dépenses aux budgets concernés des exercices 2022 et suivants.
Le conseil municipal délibère et Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés
N'a pas pris part au vote: M. Simon GIGAN.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

MAIRIE D'ANGERS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Pour le maire,
Le premier adjoint
Jean-Marc Verchère

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2022
N° 14 ***(dans l'ordre du jour)***

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE **D'ANGERS**

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 30 mai 2022 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 24 mai 2022
Début séance à 18 heures 12 – Fin de séance à 21 heures 05

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR (départ à la DEL-2022-166), Mme Caroline FEL, M. Francis GUITEAU, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Nicolas DUFETEL, M. Charles DIERS, M. Maxence HENRY, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benoit PILET, Mme Alima TAHIRI, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, Mme Marina CHUPIN-PAILLOCHER, M. Richard YVON, Mme Bénédicte BRETIN, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Pascale MITONNEAU, M. Yves GIDOIN, Mme Roselyne BIENVENU, M. Florian RAPIN, Mme Corinne BOUCHOUX, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Vincent FEVRIER, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Laurent VIEU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Anita DAUVILLON, M. Benoît CHRISTIAN, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Isabelle PRIME, M. William BOUCHER, Mme Claudette DAGUIN, M. Simon GIGAN, Mme Anne-Marie POTOT, M. Nicolas AUDIGANE, Mme Augustine YECKE, M. Julien GUILLANT, Mme Christine STEIN, Mme Maryvonne BOURGETEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Céline VERON, M. Bruno GOUA, Mme Marielle HAMARD, M. Yves AUREGAN, M. Arash SAEIDI, Mme Elsa RICHARD, Mme Sophie FOUCHER-MAILLARD, Mme Claire SCHWEITZER

Etaient excusés : Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Patrick GANNON

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :
- M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE à partir de la DEL-2022-166
- Mme Hélène CRUYPENNINCK a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX
- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON
- M. Patrick GANNON a donné pouvoir à Mme Marie-Isabelle LEMIERRE

Le conseil a nommé secrétaire, M. Ahmed EL BAHRI

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 1er juin 2022

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2022
N° 14 *(dans l'ordre du jour)*

*Référence : **DEL-2022-173***

SANTE PUBLIQUE - Prévention et promotion de la santé

Association Habitat Jeunes David d'Angers - Attribution d'une subvention exceptionnelle

Rapporteur : Richard YVON,

EXPOSE

Dans le cadre de l'axe « Prévention Santé » de son projet social, l'association Habitat Jeunes David d'Angers propose dans les foyers David d'Angers et Harmattan :

- un lieu d'écoute de proximité avec un psychologue sous la forme de permanences pour des entretiens individuels ;
- des actions collectives ou des repas auxquels participe le psychologue.

L'action s'adresse aux résidents des deux Foyers de jeunes travailleurs (FJT), soit environ 500 jeunes de 16 à 30 ans en démarche d'insertion. L'équipe socio-éducative avait en effet repéré des situations de mal-être auxquelles elle ne pouvait apporter de réponses adaptées. L'expérience menée depuis plusieurs années, avec une offre spécialisée au sein même des FJT, a répondu aux attentes des jeunes.

Avec la crise sanitaire, le dispositif a été moins sollicité ou disponible. Cependant, en 2020, 50 rendez-vous individuels ont été honorés et 3 créneaux collectifs organisés. Au 1er semestre 2021, 17 créneaux individuels ont été sollicités.

Le Conseil de vie sociale sollicite la poursuite du dispositif. Pour 2022, le projet est d'organiser deux temps de présence mensuelle par résidence et des temps collectifs.

Il est proposé d'attribuer à l'Association Habitat Jeunes David d'Angers une subvention exceptionnelle de 2 000 euros, l'action de l'association s'inscrivant dans les objectifs de la politique municipale de santé publique.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mai 2022
Considérant l'avis de la commission Solidarités du 03 mai 2022

DELIBERE

Attribue à l'association Habitat Jeunes David d'Angers une subvention exceptionnelle de 2 000 €, versée en une seule fois, pour la mise en œuvre des actions de soutien psychologique proposées aux résidents des Foyers de jeunes travailleurs David d'Angers et Harmattan.

Impute les dépenses aux budgets concernés des exercices 2022 et suivants.

Le conseil municipal délibère et Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés
N'a pas pris part au vote: Mme Anne-Marie POTOT.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le maire,
Le premier adjoint
Jean-Marc Verchère

MAIRIE D'ANGERS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2022
N° 15 ***(dans l'ordre du jour)***

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 30 mai 2022 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 24 mai 2022
Début séance à 18 heures 12 – Fin de séance à 21 heures 05

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR (départ à la DEL-2022-166), Mme Caroline FEL, M. Francis GUITEAU, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Nicolas DUFETEL, M. Charles DIERS, M. Maxence HENRY, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benoit PILET, Mme Alima TAHIRI, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, Mme Marina CHUPIN-PAILLOCHER, M. Richard YVON, Mme Bénédicte BRETIN, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Pascale MITONNEAU, M. Yves GIDOIN, Mme Roselyne BIENVENU, M. Florian RAPIN, Mme Corinne BOUCHOUX, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Vincent FEVRIER, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Laurent VIEU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Anita DAUVILLON, M. Benoît CHRISTIAN, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Isabelle PRIME, M. William BOUCHER, Mme Claudette DAGUIN, M. Simon GIGAN, Mme Anne-Marie POTOT, M. Nicolas AUDIGANE, Mme Augustine YECKE, M. Julien GUILLANT, Mme Christine STEIN, Mme Maryvonne BOURGETEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Céline VERON, M. Bruno GOUA, Mme Marielle HAMARD, M. Yves AUREGAN, M. Arash SAEIDI, Mme Elsa RICHARD, Mme Sophie FOUCHER-MAILLARD, Mme Claire SCHWEITZER

Etaient excusés : Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Patrick GANNON

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :
- M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE à partir de la DEL-2022-166
- Mme Hélène CRUYPENNINCK a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX
- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON
- M. Patrick GANNON a donné pouvoir à Mme Marie-Isabelle LEMIERRE

Le conseil a nommé secrétaire, M. Ahmed EL BAHRI

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 1er juin 2022

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2022
N° 15 ***(dans l'ordre du jour)***

Référence : ***DEL-2022-174***

POLITIQUE EN FAVEUR DE LA JEUNESSE - Politique en faveur de la jeunesse

Angers Loire Campus (ALC) - Établissements d'enseignement supérieur - Concert de rentrée étudiante 2022 - Convention financière - Approbation

Rapporteur : Caroline FEL,

EXPOSE

La Ville d'Angers organise la 5ème édition du concert de rentrée étudiante pour le groupement Angers Loire Campus (ALC) dont elle est membre.

Temps fort et fédérateur de la rentrée estudiantine, ce concert gratuit, au bénéfice de tous les étudiants du territoire d'Angers Loire Métropole, aura lieu le 22 septembre 2022 au Parc Saint-Serge.

L'enjeu est également d'en faire un évènement responsable sur le plan de la sécurité et de la prévention en matière de consommation d'alcool, à l'instar de ce que la Ville et les partenaires demandent aux associations étudiantes organisatrices de soirées dans le cadre du label « soirée responsable ».

Cet évènement, dont le coût prévisionnel est de 40 000 €, est co-financé par la Ville d'Angers, les établissements d'enseignement supérieur et le Centre régional des œuvres universitaires et scolaires Nantes-Paysde-Loire (CROUS), membres du groupement ALC.

L'ensemble des engagements financiers sera avancé par la Ville d'Angers et chaque établissement et institution membre d'ALC lui versera sa participation. À cette fin, une convention est signée entre la Ville et chaque co-financeur.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mai 2022
Considérant l'avis de la commission Educations du 05 mai 2022

DELIBERE

Approuve la convention type de participation financière avec chaque membre du groupement Angers Loire Campus partenaire du concert gratuit de rentrée étudiante, du 22 septembre 2022 au Parc Saint-Serge.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer chacune de ces conventions.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2022 et suivants.

Le conseil municipal délibère et Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés
N'ont pas pris part au vote: M. Benoit PILET, M. Benjamin KIRSCHNER.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

MAIRIE D'ANGERS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Pour le maire,
Le premier adjoint
Jean-Marc Verchère

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2022
N° 16 ***(dans l'ordre du jour)***

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 30 mai 2022 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 24 mai 2022
Début séance à 18 heures 12 – Fin de séance à 21 heures 05

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR (départ à la DEL-2022-166), Mme Caroline FEL, M. Francis GUITEAU, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Nicolas DUFETEL, M. Charles DIERS, M. Maxence HENRY, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benoit PILET, Mme Alima TAHIRI, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, Mme Marina CHUPIN-PAILLOCHER, M. Richard YVON, Mme Bénédicte BRETIN, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Pascale MITONNEAU, M. Yves GIDOIN, Mme Roselyne BIENVENU, M. Florian RAPIN, Mme Corinne BOUCHOUX, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Vincent FEVRIER, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Laurent VIEU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Anita DAUVILLON, M. Benoît CHRISTIAN, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Isabelle PRIME, M. William BOUCHER, Mme Claudette DAGUIN, M. Simon GIGAN, Mme Anne-Marie POTOT, M. Nicolas AUDIGANE, Mme Augustine YECKE, M. Julien GUILLANT, Mme Christine STEIN, Mme Maryvonne BOURGETEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Céline VERON, M. Bruno GOUA, Mme Marielle HAMARD, M. Yves AUREGAN, M. Arash SAEIDI, Mme Elsa RICHARD, Mme Sophie FOUCHER-MAILLARD, Mme Claire SCHWEITZER

Etaient excusés : Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Patrick GANNON

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :
- M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE à partir de la DEL-2022-166
- Mme Hélène CRUYPENNINCK a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX
- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON
- M. Patrick GANNON a donné pouvoir à Mme Marie-Isabelle LEMIERRE

Le conseil a nommé secrétaire, M. Ahmed EL BAHRI

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 1er juin 2022

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2022
N° 16 ***(dans l'ordre du jour)***

Référence : ***DEL-2022-175***

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Actions foncières

Quartier Doutre Saint-Jacques Nazareth - 35 rue Saint Jacques - Déclassement du domaine public communal d'une emprise à usage d'espaces verts

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE,

EXPOSE

Issue du domaine public de la Ville d'Angers, la parcelle de terrain en nature d'espaces verts, située 35 rue Saint Jacques et cadastrée section EZ n° 231 pour partie, a fait l'objet d'une demande d'acquisition par les propriétaires de la parcelle voisine. Ces derniers souhaitent acquérir cette emprise pour agrandir leur partie privative composée d'un jardin. Cette dernière n'a pas d'utilité publique pour la Ville d'Angers et constitue une charge d'entretien.

L'emprise, cadastrée section EZ n° 231 pour partie, d'une surface d'environ 1a 51ca est désormais désaffectée matériellement. Il convient donc de la déclasser du domaine public communal avant sa revente. Une enquête publique n'est pas nécessaire, son déclassement n'affectant pas les conditions de circulation.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la Propriété des Personnes Publiques,
Vu le plan ci-annexé portant le périmètre à déclasser,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mai 2022
Considérant l'avis de la commission Aménagements et cadre de vie du 10 mai 2022

DELIBERE

Constate la désaffectation d'une emprise d'environ 1a 51ca issue de la parcelle cadastrée section EZ n° 231 pour partie, située 35 rue Saint Jacques, selon le périmètre ci-annexé, en vue de sa cession au profit des propriétaires qui en sont riverains.

Approuve son déclassement du domaine public communal.

Le conseil municipal délibère et Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

Abstentions: 10, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Céline VERON, M. Bruno GOUA, Mme Marielle HAMARD, M. Yves AUREGAN, M. Arash SAEIDI, Mme Elsa RICHARD, Mme Sophie FOUCHER-MAILLARD, Mme Claire SCHWEITZER.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le maire,
Le premier adjoint
Jean-Marc Verchère

MAIRIE D'ANGERS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2022
N° 17 ***(dans l'ordre du jour)***

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE **D'ANGERS**

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 30 mai 2022 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 24 mai 2022
Début séance à 18 heures 12 – Fin de séance à 21 heures 05

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR (départ à la DEL-2022-166), Mme Caroline FEL, M. Francis GUITEAU, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Nicolas DUFETEL, M. Charles DIERS, M. Maxence HENRY, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benoit PILET, Mme Alima TAHIRI, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, Mme Marina CHUPIN-PAILLOCHER, M. Richard YVON, Mme Bénédicte BRETIN, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Pascale MITONNEAU, M. Yves GIDOIN, Mme Roselyne BIENVENU, M. Florian RAPIN, Mme Corinne BOUCHOUX, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Vincent FEVRIER, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Laurent VIEU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Anita DAUVILLON, M. Benoît CHRISTIAN, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Isabelle PRIME, M. William BOUCHER, Mme Claudette DAGUIN, M. Simon GIGAN, Mme Anne-Marie POTOT, M. Nicolas AUDIGANE, Mme Augustine YECKE, M. Julien GUILLANT, Mme Christine STEIN, Mme Maryvonne BOURGETEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Céline VERON, M. Bruno GOUA, Mme Marielle HAMARD, M. Yves AUREGAN, M. Arash SAEIDI, Mme Elsa RICHARD, Mme Sophie FOUCHER-MAILLARD, Mme Claire SCHWEITZER

Etaient excusés : Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Patrick GANNON

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :
- M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE à partir de la DEL-2022-166
- Mme Hélène CRUYPENNINCK a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX
- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON
- M. Patrick GANNON a donné pouvoir à Mme Marie-Isabelle LEMIERRE

Le conseil a nommé secrétaire, M. Ahmed EL BAHRI

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 1er juin 2022

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2022
N° 17 ***(dans l'ordre du jour)***

Référence : ***DEL-2022-176***

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Actions foncières

Quartier Doutre Saint-Jacques Nazareth - 35 rue Saint Jacques - Cession d'une emprise du domaine public

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE,

EXPOSE

Des propriétaires riverains de l'emprise anciennement en nature d'espaces verts située 35 rue Saint Jacques et issue du domaine public de la Ville d'Angers ont sollicité de cette dernière l'acquisition de ladite emprise afin d'agrandir leur partie privative voisine composée d'un jardin.

Pour ce faire, la Ville d'Angers souhaite soustraire de son domaine public communal la parcelle cadastrée section EZ n° 231 pour partie, d'une surface d'environ 1a 51ca. Une décision de déclassement du domaine public est intervenue ce jour par délibération du Conseil municipal.

Cette cession s'effectuera moyennant le prix de 15 100 €. Les frais de la vente et ceux qui en seront la suite et la conséquence seront à la charge exclusive des acquéreurs.

Les autres modalités et conditions de la vente sont définies dans le projet d'acte notarié.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération du Conseil municipal de ce jour approuvant le déclassement de la parcelle cadastrée section EZ n° 231 en partie du domaine public communal,

Considérant l'avis conforme de la Direction Immobilière de l'Etat du 5 avril 2022,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mai 2022
Considérant l'avis de la commission Aménagements et cadre de vie du 10 mai 2022

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2022
N° 17 ***(dans l'ordre du jour)***

DELIBERE

Approuve la vente de la parcelle cadastrée section EZ n° 231 pour partie, issue du domaine public et préalablement déclassée, moyennant le prix de 15 100 € et selon les modalités définies dans le projet d'acte.

La vente est effectuée au profit des propriétaires riverains de la parcelle concernée, dont l'identité est mentionnée dans le projet d'acte annexé.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer l'acte notarié et toutes pièces nécessaires à la conclusion de cette vente.

Impute les recettes aux budgets concernés des exercices 2022 et suivants.

Le conseil municipal délibère et Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

Abstentions: 10, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Céline VERON, M. Bruno GOUA, Mme Marielle HAMARD, M. Yves AUREGAN, M. Arash SAEIDI, Mme Elsa RICHARD, Mme Sophie FOUCHER-MAILLARD, Mme Claire SCHWEITZER.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le maire,
Le premier adjoint
Jean-Marc Verchère

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2022
N° 18 ***(dans l'ordre du jour)***

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE **D'ANGERS**

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 30 mai 2022 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 24 mai 2022
Début séance à 18 heures 12 – Fin de séance à 21 heures 05

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR (départ à la DEL-2022-166), Mme Caroline FEL, M. Francis GUITEAU, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Nicolas DUFETEL, M. Charles DIERS, M. Maxence HENRY, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benoit PILET, Mme Alima TAHIRI, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, Mme Marina CHUPIN-PAILLOCHER, M. Richard YVON, Mme Bénédicte BRETIN, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Pascale MITONNEAU, M. Yves GIDOIN, Mme Roselyne BIENVENU, M. Florian RAPIN, Mme Corinne BOUCHOUX, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Vincent FEVRIER, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Laurent VIEU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Anita DAUVILLON, M. Benoît CHRISTIAN, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Isabelle PRIME, M. William BOUCHER, Mme Claudette DAGUIN, M. Simon GIGAN, Mme Anne-Marie POTOT, M. Nicolas AUDIGANE, Mme Augustine YECKE, M. Julien GUILLANT, Mme Christine STEIN, Mme Maryvonne BOURGETEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Céline VERON, M. Bruno GOUA, Mme Marielle HAMARD, M. Yves AUREGAN, M. Arash SAEIDI, Mme Elsa RICHARD, Mme Sophie FOUCHER-MAILLARD, Mme Claire SCHWEITZER

Etaient excusés : Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Patrick GANNON

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :
- M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE à partir de la DEL-2022-166
- Mme Hélène CRUYPENNINCK a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX
- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON
- M. Patrick GANNON a donné pouvoir à Mme Marie-Isabelle LEMIERRE

Le conseil a nommé secrétaire, M. Ahmed EL BAHRI

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 1er juin 2022

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2022
N° 18 ***(dans l'ordre du jour)***

Référence : ***DEL-2022-177***

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Habitat Logement

Programme local de l'habitat - Aides à l'accession sociale - Subventions

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE,

EXPOSE

Par délibération du 14 mars 2022, la communauté urbaine a approuvé son dispositif annuel d'accompagnement à l'accession sociale à la propriété. Celui-ci s'inscrit dans les objectifs définis par le volet « habitat » du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi). Pour mettre en œuvre cette orientation, le conseil municipal a décidé, par délibération du 28 mars 2022, de maintenir son effort en faveur de l'accession aidée à la propriété des ménages en renouvelant l'aide municipale aux particuliers, en complémentarité des aides d'Angers Loire Métropole.

L'attribution de cette subvention est conditionnée par la transmission par le ou les primo-accédants demandeurs d'un dossier instruit par l'Accueil logement d'Angers Loire Métropole, bureau unique d'instruction des demandes d'aides à l'accession sociale à la propriété. A l'issue de cette instruction technique (caractéristiques de l'opération, situation du ménage), une proposition de subvention est présentée.

Au regard du contexte de renouvellement du quartier ANRU dit des Capucins, la Ville d'Angers souhaite déroger exceptionnellement au seuil minimum de 100 m² de la surface des parcelles concernées au regard de l'intérêt que présentent ces opérations pour la recomposition urbaine et sociale du nouveau quartier drainé par le tramway. Le tableau ci-dessous détaille la répartition des aides à l'accession sociale par nature de logements de la présente délibération :

Nature des logements	Nombre de bénéficiaires	Montant des subventions en €
Collectif neuf	3	7 500 €
Collectif ancien H.L.M	4	6 500 €
Individuel neuf	1	2 500 €
Individuel ancien H.L.M	0	0 €
TOTAL		**16 500 €**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mai 2022
Considérant l'avis de la commission Aménagements et cadre de vie du 10 mai 2022

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2022
N° 18 ***(dans l'ordre du jour)***

DELIBERE

Attribue, comme mentionné dans le tableau annexé, huit subventions individuelles versées en une seule fois d'un montant total de 16 500 € pour des projets d'accession sociale à la propriété.

Au 30 mai 2022, en tenant compte des projets accompagnés par la Ville d'Angers figurant dans la présente délibération, 29 ménages ont bénéficié de cette aide à l'accession sociale à la propriété, soit un soutien total de 55 000 €.

Demande à la communauté urbaine de l'accompagner dans cette démarche dérogatoire et exceptionnelle de financement pour les projets concernés.

Impute les dépenses aux budgets concernés des exercices 2022 et suivants.

Le conseil municipal délibère et Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés
N'a pas pris part au vote: Mme Marie-Isabelle LEMIERRE.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le maire,
Le premier adjoint
Jean-Marc Verchère

MAIRIE D'ANGERS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2022
N° 19 *(dans l'ordre du jour)*

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 30 mai 2022 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 24 mai 2022
Début séance à 18 heures 12 – Fin de séance à 21 heures 05

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR (départ à la DEL-2022-166), Mme Caroline FEL, M. Francis GUITEAU, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Nicolas DUFETEL, M. Charles DIERS, M. Maxence HENRY, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benoit PILET, Mme Alima TAHIRI, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, Mme Marina CHUPIN-PAILLOCHER, M. Richard YVON, Mme Bénédicte BRETIN, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Pascale MITONNEAU, M. Yves GIDOIN, Mme Roselyne BIENVENU, M. Florian RAPIN, Mme Corinne BOUCHOUX, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Vincent FEVRIER, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Laurent VIEU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Anita DAUVILLON, M. Benoît CHRISTIAN, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Isabelle PRIME, M. William BOUCHER, Mme Claudette DAGUIN, M. Simon GIGAN, Mme Anne-Marie POTOT, M. Nicolas AUDIGANE, Mme Augustine YECKE, M. Julien GUILLANT, Mme Christine STEIN, Mme Maryvonne BOURGETEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Céline VERON, M. Bruno GOUA, Mme Marielle HAMARD, M. Yves AUREGAN, M. Arash SAEIDI, Mme Elsa RICHARD, Mme Sophie FOUCHER-MAILLARD, Mme Claire SCHWEITZER

Etaient excusés : Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Patrick GANNON

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :
- M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE à partir de la DEL-2022-166
- Mme Hélène CRUYPENNINCK a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX
- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON
- M. Patrick GANNON a donné pouvoir à Mme Marie-Isabelle LEMIERRE

Le conseil a nommé secrétaire, M. Ahmed EL BAHRI

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 1er juin 2022

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2022
N° 19 ***(dans l'ordre du jour)***

Référence : ***DEL-2022-178***

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Actions foncières

Quartier Centre-Ville Lafayette - Rue Locarno - Vente d'une parcelle

Rapporteur : Jacques-Olivier MARTIN,

EXPOSE

Dans le cadre de son nouveau programme immobilier situé rue Locarno, la Soclova a sollicité la Ville d'Angers afin que lui soit cédée une emprise de 18 m², auparavant en nature de stationnement public, qui constituera l'assiette foncière de la future sortie automobile du parking en sous-sol. L'emprise est désaffectée et son déclassement du domaine public a été approuvé par délibération du 29 novembre 2021.

Cette nouvelle parcelle est désormais cadastrée section CX n° 981. Un accord est intervenu pour une cession au prix de 10 €/m², soit 180 €. Les frais de la vente et ceux qui en seront la suite et la conséquence seront à la charge exclusive de la Soclova.

Les autres modalités et conditions de la vente sont définies dans le projet d'acte.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération du 29 novembre 2021 approuvant le déclassement du domaine public de la parcelle nouvellement cadastrée section CX n° 981,

Considérant l'avis conforme de la direction Immobilière de l'Etat du 1er mars 2022,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mai 2022
Considérant l'avis de la commission Aménagements et cadre de vie du 10 mai 2022

DELIBERE

Approuve la vente de la parcelle cadastrée section CX n° 981 et située rue Locarno, au profit de la Soclova, moyennant le prix de 180 €, et selon les modalités définies dans le projet d'acte.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer l'acte notarié et toutes pièces nécessaires à la conclusion de cette vente.

Impute la recette aux budgets concernés des exercices 2022 et suivants.

Le conseil municipal délibère et Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés
N'ont pas pris part au vote: M. Roch BRANCOUR, M. Francis GUITEAU, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Benoit PILET, Mme Alima TAHIRI, M. Florian RAPIN, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Laurent VIEU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît CHRISTIAN, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le maire,
Le premier adjoint
Jean-Marc Verchère

MAIRIE D'ANGERS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2022
N° 20 ***(dans l'ordre du jour)***

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 30 mai 2022 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 24 mai 2022
Début séance à 18 heures 12 – Fin de séance à 21 heures 05

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR (départ à la DEL-2022-166), Mme Caroline FEL, M. Francis GUITEAU, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Nicolas DUFETEL, M. Charles DIERS, M. Maxence HENRY, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benoit PILET, Mme Alima TAHIRI, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, Mme Marina CHUPIN-PAILLOCHER, M. Richard YVON, Mme Bénédicte BRETIN, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Pascale MITONNEAU, M. Yves GIDOIN, Mme Roselyne BIENVENU, M. Florian RAPIN, Mme Corinne BOUCHOUX, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Vincent FEVRIER, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Laurent VIEU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Anita DAUVILLON, M. Benoît CHRISTIAN, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Isabelle PRIME, M. William BOUCHER, Mme Claudette DAGUIN, M. Simon GIGAN, Mme Anne-Marie POTOT, M. Nicolas AUDIGANE, Mme Augustine YECKE, M. Julien GUILLANT, Mme Christine STEIN, Mme Maryvonne BOURGETEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Céline VERON, M. Bruno GOUA, Mme Marielle HAMARD, M. Yves AUREGAN, M. Arash SAEIDI, Mme Elsa RICHARD, Mme Sophie FOUCHER-MAILLARD, Mme Claire SCHWEITZER

Etaient excusés : Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Patrick GANNON

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :
- M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE à partir de la DEL-2022-166
- Mme Hélène CRUYPENNINCK a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX
- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON
- M. Patrick GANNON a donné pouvoir à Mme Marie-Isabelle LEMIERRE

Le conseil a nommé secrétaire, M. Ahmed EL BAHRI

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 1er juin 2022

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2022
N° 20 ***(dans l'ordre du jour)***

Référence : ***DEL-2022-179***

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Bâtiments et patrimoine communautaire

NPNRU - Quartier Monplaisir - Création d'un pôle culturel, éducatif et tertiaire - Ancien foyer des jeunes travailleurs (FJT) "Les Alizés" - Avenants aux marchés de travaux - Approbation

Rapporteur : Jacques-Olivier MARTIN,

EXPOSE

Dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU), la Ville d'Angers a décidé la création d'un pôle culturel, éducatif et tertiaire dans les locaux de l'ancien Foyer des jeunes travailleurs (FJT) dénommé « Les Alizés », du quartier Monplaisir.

L'immeuble fait actuellement l'objet d'une réhabilitation pour accueillir notamment les structures suivantes :
- le Pôle éducatif livres et jeux (PELJ) et la bibliothèque / ludothèque du Quartier Monplaisir dans les locaux de l'ex-partie restauration (R+1) ;
- les bureaux de la direction des Bâtiments et du Patrimoine communautaire dans les locaux de l'ex-partie hébergement (R+4) (environ 80 agents).

Les marchés liés au bâtiment ont été décomposés en 18 lots et attribués pour un montant de 4 950 182,08 € HT.

Il convient désormais de conclure des avenants pour travaux modificatifs et complémentaires d'un montant total en moins-value de 2 955,68 € HT, répartis comme suit :
- Lot n°1 « désamiantage » pour un montant de 8 528,00 € HT,
- Lot n°2 « démolition – gros œuvre » pour un montant de 8 930,86 € HT,
- Lot n°3 « métallerie – bardage – serrurerie – brise soleil » pour un montant en moins-value de 28 476,73 € HT,
- Lot n°4 « mur à ossature bois - façade » pour un montant de 1 461,65 € HT,
- Lot n°5 « étanchéité » pour un montant de 6 600,54 € HT,

Le montant total des marchés s'élève désormais à 4 947 226,40 € HT.

Ces avenants s'inscrivent dans le cadre des articles R. 2194-8 et suivants du code de la commande publique.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de la commande publique,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mai 2022
Considérant l'avis de la commission Aménagements et cadre de vie du 10 mai 2022

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2022
N° 20 ***(dans l'ordre du jour)***

DELIBERE

Approuve les avenants à intervenir avec les entreprises concernées, afférents à la création d'un pôle culturel, éducatif et tertiaire dans les locaux de l'ancien FJT du quartier Monplaisir.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à les signer.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer tout acte se rapportant à l'exécution des marchés afférents cette opération, approuvée par la délibération DEL 2021-5 du 25 janvier 2021.

Impute les dépenses aux budgets concernés des exercices 2022 et suivants.

Le conseil municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le maire,
Le premier adjoint
Jean-Marc Verchère

MAIRIE D'ANGERS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2022
N° 21 ***(dans l'ordre du jour)***

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE **D'ANGERS**

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 30 mai 2022 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 24 mai 2022
Début séance à 18 heures 12 – Fin de séance à 21 heures 05

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR (départ à la DEL-2022-166), Mme Caroline FEL, M. Francis GUITEAU, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Nicolas DUFETEL, M. Charles DIERS, M. Maxence HENRY, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benoit PILET, Mme Alima TAHIRI, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, Mme Marina CHUPIN-PAILLOCHER, M. Richard YVON, Mme Bénédicte BRETIN, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Pascale MITONNEAU, M. Yves GIDOIN, Mme Roselyne BIENVENU, M. Florian RAPIN, Mme Corinne BOUCHOUX, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Vincent FEVRIER, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Laurent VIEU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Anita DAUVILLON, M. Benoît CHRISTIAN, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Isabelle PRIME, M. William BOUCHER, Mme Claudette DAGUIN, M. Simon GIGAN, Mme Anne-Marie POTOT, M. Nicolas AUDIGANE, Mme Augustine YECKE, M. Julien GUILLANT, Mme Christine STEIN, Mme Maryvonne BOURGETEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Céline VERON, M. Bruno GOUA, Mme Marielle HAMARD, M. Yves AUREGAN, M. Arash SAEIDI, Mme Elsa RICHARD, Mme Sophie FOUCHER-MAILLARD, Mme Claire SCHWEITZER

Etaient excusés : Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Patrick GANNON

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :
- M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE à partir de la DEL-2022-166
- Mme Hélène CRUYPENNINCK a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX
- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON
- M. Patrick GANNON a donné pouvoir à Mme Marie-Isabelle LEMIERRE

Le conseil a nommé secrétaire, M. Ahmed EL BAHRI

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 1er juin 2022

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2022
N° 21 ***(dans l'ordre du jour)***

Référence : ***DEL-2022-180***

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Bâtiments et patrimoine communautaire

NPNRU - Quartier Belle Beille - Construction d'une nouvelle piscine - Avenant au marché de maitrise d'oeuvre - Marchés de travaux

Rapporteur : Florian RAPIN,

EXPOSE

Le quartier Belle Beille a été retenu par l'Agence nationale de la rénovation urbaine (ANRU) comme quartier prioritaire dans le cadre du Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU).

Un des objectifs poursuivis vise à contribuer au développement équilibré et durable du Grand Belle-Beille en intervenant notamment sur les équipements publics.

La construction de la nouvelle piscine dans le quartier Belle-Beille en lieu et place de l'équipement actuel s'inscrit dans cette démarche.

Par délibération du 25 janvier 2021, le Conseil Municipal a confié à Alter public la mission de construction de cet équipement.

Au stade avant-projet définitif, l'estimation des travaux s'élève à 5 853 500 € HT (valeur mai 2021).

L'équipe de maîtrise d'œuvre désignée par Alter Public est Chabanne Architecte / Chabanne Ingénierie / Chabanne Energétique / SALTO Ingénierie. Le montant du forfait définitif de rémunération proposé s'élève à 805 300,00 € HT pour la mission de base.

Afin de respecter le calendrier global de l'opération, qui prévoit une ouverture du nouvel équipement pour l'été 2024, une première consultation de travaux a été lancée par Alter public pour le lot « démolition - curage - désamiantage ». A l'issue des négociations, l'offre économiquement la plus avantageuse du candidat SN TTC s'élève à 192 783,49 € HT.

Il convient de lancer la seconde consultation pour la réalisation des travaux de construction de l'équipement.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de la commande publique,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mai 2022
Considérant l'avis de la commission Aménagements et cadre de vie du 10 mai 2022
Considérant l'avis de la commission Educations du 05 mai 2022
Considérant l'avis de la commission Solidarités du 03 mai 2022

DELIBERE

Approuve l'avant-projet définitif fixant le montant des travaux de construction de la nouvelle piscine du quartier Belle Beille à 5 853 500 € HT (valeur mai 2021).

Approuve l'avenant fixant le forfait définitif de rémunération de l'équipe de maitrise d'œuvre, pour un montant de 805 300,00 € HT pour la mission de base.

Autorise Alter public à signer, au nom et pour le compte de la Ville d'Angers, l'avenant fixant le forfait définitif de rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre.

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2022
N° 21 ***(dans l'ordre du jour)***

Autorise Alter public à signer, au nom et pour le compte de la Ville d'Angers, le lot « démolition - curage – désamiantage » afférent aux travaux de construction de la nouvelle piscine avec l'entreprise et pour le montant cité ci-dessus, ainsi que tout acte se rapportant à la procédure, la notification et à l'exécution du marché.

Autorise Alter public à signer, au nom et pour le compte de la Ville d'Angers, les marchés relatifs aux travaux de construction de l'équipement à l'issue de la consultation, ainsi que tout acte se rapportant à la procédure, la notification et l'exécution des marchés.

Impute les dépenses aux budgets concernés des exercices 2022 et suivants.

Le conseil municipal délibère et Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés
N'ont pas pris part au vote: M. Jean-Marc VERCHERE, M. Roch BRANCOUR, M. Francis GUITEAU, Mme Hélène CRUYPENNINCK, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Maryse CHRÉTIEN.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le maire,
Le premier adjoint
Jean-Marc Verchère

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2022
N° 22 *(dans l'ordre du jour)*

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 30 mai 2022 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 24 mai 2022
Début séance à 18 heures 12 – Fin de séance à 21 heures 05

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR (départ à la DEL-2022-166), Mme Caroline FEL, M. Francis GUITEAU, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Nicolas DUFETEL, M. Charles DIERS, M. Maxence HENRY, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benoit PILET, Mme Alima TAHIRI, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, Mme Marina CHUPIN-PAILLOCHER, M. Richard YVON, Mme Bénédicte BRETIN, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Pascale MITONNEAU, M. Yves GIDOIN, Mme Roselyne BIENVENU, M. Florian RAPIN, Mme Corinne BOUCHOUX, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Vincent FEVRIER, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Laurent VIEU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Anita DAUVILLON, M. Benoît CHRISTIAN, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Isabelle PRIME, M. William BOUCHER, Mme Claudette DAGUIN, M. Simon GIGAN, Mme Anne-Marie POTOT, M. Nicolas AUDIGANE, Mme Augustine YECKE, M. Julien GUILLANT, Mme Christine STEIN, Mme Maryvonne BOURGETEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Céline VERON, M. Bruno GOUA, Mme Marielle HAMARD, M. Yves AUREGAN, M. Arash SAEIDI, Mme Elsa RICHARD, Mme Sophie FOUCHER-MAILLARD, Mme Claire SCHWEITZER

Etaient excusés : Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Patrick GANNON

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :
- M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE à partir de la DEL-2022-166
- Mme Hélène CRUYPENNINCK a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX
- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON
- M. Patrick GANNON a donné pouvoir à Mme Marie-Isabelle LEMIERRE

Le conseil a nommé secrétaire, M. Ahmed EL BAHRI

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 1er juin 2022

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2022
N° 22 ***(dans l'ordre du jour)***

Référence : ***DEL-2022-181***

RAYONNEMENT ET COOPERATIONS - Coopération économique

Subvention exceptionnelle à la Ville de Torun pour son soutien dans l'accueil des réfugiés ukrainiens suite au conflit entre l'Ukraine et la Russie

Rapporteur : Benoit PILET,

EXPOSE

A la suite du conflit qui touche l'Ukraine depuis le 24 février 2022, la Ville d'Angers s'inscrit dans une dynamique globale de soutien à ce pays. À cette fin, l'adjoint au maire chargé des relations internationales a été désigné élu référent et une cellule de coordination a été mise en place, portée par la direction Europe et International de la Ville d'Angers et d'Angers Loire Métropole. Au-delà de l'action directe de coordination sur le territoire angevin, de la contribution à l'action nationale d'accueil des réfugiés et de l'aide financière aux organismes locaux et nationaux humanitaires, la Ville d'Angers affirme plus que jamais son adhésion à l'Europe et aux valeurs d'union, d'amitié et de démocratie concrétisées par six jumelages européens, dont celui qui lie Angers à la ville polonaise de Toruń depuis 2016.

En cette période de crise qui touche au plus près la Pologne, l'amitié qui lie nos deux villes se révèle d'autant plus précieuse que l'unité européenne est sollicitée pour faire face à un conflit qui se prolonge et à un drame humanitaire vécu en première ligne par notre partenaire. Angers a ainsi assuré son soutien à Toruń par des échanges de courriers proposant une aide à la fois symbolique, en soutien aux valeurs européennes que sont la liberté et la paix, mais également pécuniaire.

Il est donc proposé de soutenir financièrement la Ville de Toruń avec laquelle de fortes relations se sont nouées. Une subvention exceptionnelle permettrait d'aider la Ville de Toruń à faire face aux besoins croissants liés à une arrivée continue de réfugiés ukrainiens et de :
- participer à l'achat de matériel et fournitures destinés aux réfugiés accueillis à Toruń,
- contribuer à la préparation de convois d'aide humanitaire vers Lutsk, ville jumelle ukrainienne de Toruń,
- soutenir les actions de la ville et les solutions d'accueil et d'accompagnement mises en place au profit des Ukrainiens (centres d'accueil et de séjour sécurisés, mobilités gratuites, prise en charge des enfants pour les soins et l'éducation, accompagnement des familles).

Le versement d'une subvention exceptionnelle de 25 000 euros sur un compte dédié de la Ville de Toruń pour l'accueil et à l'accompagnement des réfugiés ukrainiens est donc proposé.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mai 2022

DELIBERE

Attribue une subvention exceptionnelle, versée en une seule fois, d'un montant de 25 000 €, sur un compte dédié de la Ville de Toruń pour l'accueil et l'accompagnement des réfugiés ukrainiens.

Impute les dépenses aux budgets concernés des exercices 2022 et suivants.
Le conseil municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le maire,
Le premier adjoint
Jean-Marc Verchère

MAIRIE D'ANGERS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2022
N° 23 ***(dans l'ordre du jour)***

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 30 mai 2022 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 24 mai 2022
Début séance à 18 heures 12 – Fin de séance à 21 heures 05

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR (départ à la DEL-2022-166), Mme Caroline FEL, M. Francis GUITEAU, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Nicolas DUFETEL, M. Charles DIERS, M. Maxence HENRY, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benoit PILET, Mme Alima TAHIRI, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, Mme Marina CHUPIN-PAILLOCHER, M. Richard YVON, Mme Bénédicte BRETIN, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Pascale MITONNEAU, M. Yves GIDOIN, Mme Roselyne BIENVENU, M. Florian RAPIN, Mme Corinne BOUCHOUX, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Vincent FEVRIER, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Laurent VIEU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Anita DAUVILLON, M. Benoît CHRISTIAN, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Isabelle PRIME, M. William BOUCHER, Mme Claudette DAGUIN, M. Simon GIGAN, Mme Anne-Marie POTOT, M. Nicolas AUDIGANE, Mme Augustine YECKE, M. Julien GUILLANT, Mme Christine STEIN, Mme Maryvonne BOURGETEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Céline VERON, M. Bruno GOUA, Mme Marielle HAMARD, M. Yves AUREGAN, M. Arash SAEIDI, Mme Elsa RICHARD, Mme Sophie FOUCHER-MAILLARD, Mme Claire SCHWEITZER

Etaient excusés : Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Patrick GANNON

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :
- M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE à partir de la DEL-2022-166
- Mme Hélène CRUYPENNINCK a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX
- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON
- M. Patrick GANNON a donné pouvoir à Mme Marie-Isabelle LEMIERRE

Le conseil a nommé secrétaire, M. Ahmed EL BAHRI

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 1er juin 2022

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2022
N° 23 ***(dans l'ordre du jour)***

Référence : ***DEL-2022-182***

RAYONNEMENT ET COOPERATIONS - Coopération économique

Accueils et déplacements de groupes scolaires - Attribution de subventions

Rapporteur : Benoit PILET,

EXPOSE

Le dispositif d'attribution des subventions aux établissements scolaires dans le cadre de leurs déplacements à l'étranger inclut les séjours linguistiques et les échanges scolaires organisés par les établissements d'Angers, sans distinction du lieu de résidence des élèves. Le barème d'attribution a été approuvé par la délibération DEL-2012-112 du Conseil municipal du 26 mars 2012.

Conformément à ces dispositions, il est proposé d'attribuer aux structures suivantes les subventions d'un montant total de 1 020 €

Etablissement	détail demande subvention	Montant
COLLEGE SAINT CHARLES	Déplacement de 51 élèves (dont 1 boursier) à Rome en Italie du 14 au 20 mai 2022	220 €
	Déplacement de 52 élèves (dont 1 boursier) en Irlande du 13 au 18 mai 2022	220 €
	Déplacement de 51 élèves (dont 4 boursiers) à Salamanque en Espagne du 15 au 21 mai 2022	280 €
INSTITUTION MONGAZON	Déplacement de 8 élèves (dont 1 boursier) à Madrid du 14 au 19 mai 2022	120 €
LYCEE JOSEPH WRESINSKI	Déplacement de 17 élèves (dont 4 boursiers) à Cork du 29 mai au 25 juin 2022	180 €
	TOTAL	**1 020 €**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mai 2022

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2022
N° 23 ***(dans l'ordre du jour)***

DELIBERE

Dans le cadre du dispositif d'attribution de subventions aux établissements scolaires pour les séjours linguistiques et échanges scolaires qu'ils organisent, attribue des subventions, versées en une seule fois, d'un montant total de 1 020 €, aux établissements suivants :

- 720 € au collège Saint-Charles
- 120 € à l'Institution Mongazon
- 180 € au lycée Joseph Wresinsky

Impute les dépenses aux budgets concernés des exercices 2022 et suivants.

Le conseil municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le maire,
Le premier adjoint
Jean-Marc Verchère

MAIRIE D'ANGERS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2022
N° 24 ***(dans l'ordre du jour)***

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE **D'ANGERS**

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 30 mai 2022 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 24 mai 2022
Début séance à 18 heures 12 – Fin de séance à 21 heures 05

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR (départ à la DEL-2022-166), Mme Caroline FEL, M. Francis GUITEAU, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Nicolas DUFETEL, M. Charles DIERS, M. Maxence HENRY, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benoit PILET, Mme Alima TAHIRI, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, Mme Marina CHUPIN-PAILLOCHER, M. Richard YVON, Mme Bénédicte BRETIN, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Pascale MITONNEAU, M. Yves GIDOIN, Mme Roselyne BIENVENU, M. Florian RAPIN, Mme Corinne BOUCHOUX, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Vincent FEVRIER, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Laurent VIEU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Anita DAUVILLON, M. Benoît CHRISTIAN, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Isabelle PRIME, M. William BOUCHER, Mme Claudette DAGUIN, M. Simon GIGAN, Mme Anne-Marie POTOT, M. Nicolas AUDIGANE, Mme Augustine YECKE, M. Julien GUILLANT, Mme Christine STEIN, Mme Maryvonne BOURGETEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Céline VERON, M. Bruno GOUA, Mme Marielle HAMARD, M. Yves AUREGAN, M. Arash SAEIDI, Mme Elsa RICHARD, Mme Sophie FOUCHER-MAILLARD, Mme Claire SCHWEITZER

Etaient excusés : Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Patrick GANNON

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :
- M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE à partir de la DEL-2022-166
- Mme Hélène CRUYPENNINCK a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX
- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON
- M. Patrick GANNON a donné pouvoir à Mme Marie-Isabelle LEMIERRE

Le conseil a nommé secrétaire, M. Ahmed EL BAHRI

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 1er juin 2022

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2022
N° 24 ***(dans l'ordre du jour)***

Référence : ***DEL-2022-183***

VOIRIE ET ESPACES PUBLICS - Pilotage de la politique

Fourrière animale - Délégation de service public - Décision de principe

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE,

EXPOSE

La loi n°2021-1539 du 30 novembre 2021 visant à lutter contre la maltraitance animale et conforter le lien entre les animaux et les hommes a vocation à renforcer le lien entre l'homme et l'animal, qu'il s'agisse des animaux de compagnie ou sauvages. Elle rappelle que la fourrière animale est une mission de service public et que chaque commune doit disposer d'une fourrière animale permettant « *l'accueil et la garde, dans des conditions permettant de veiller à leur bien-être et à leur santé, des chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation* ».

L'article L211-24 du code rural et de la pêche maritime dispose que cette mission de service public peut être confiée à un tiers, « fondations ou associations de protection animale disposant d'un refuge », par délégation de service public. L'actuelle fourrière animale est située promenade de la Baumette à Angers.

L'objectif de la ville d'Angers est de disposer d'une fourrière animale de qualité et des équipements adaptés au bien-être et à la santé des animaux recueillis. Des associations reconnues œuvrent depuis longtemps sur ce secteur, avec du personnel qualifié et des bénévoles passionnés qui ne comptent pas leur temps et ont une attention et une connaissance de chaque animal, ce qui est particulièrement déterminant pour son avenir. Il s'agit d'un service continu où il est nécessaire d'être particulièrement réactif (urgence de soins) et qui nécessite un suivi sanitaire rigoureux. Les fondations et associations agrées travaillent en réseau depuis longtemps ce qui permet de sécuriser les prises en charge tout en assurant les objectifs du bien-être et de la santé de l'animal.

Il apparait par ailleurs pertinent que le délégataire qui exploite l'équipement puisse choisir les équipements adaptés et les matériels indispensables à l'exploitation et correspondant à ses besoins et à son savoir-faire, d'où le renouvellement des biens et investissements mis à sa charge.

C'est pourquoi il est proposé un contrat de concession d'une durée de 20 ans à compter du 1er avril 2023, établi conformément aux articles L. 1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales et à l'article L 1121-1 du code de la commande publique. Les principales caractéristiques des prestations demandées au délégataire, qui feront l'objet d'un document programme remis aux candidats, sont exposées dans le rapport de présentation annexé à la présente délibération. A l'issue de la procédure de publicité et de l'examen des offres par l'autorité territoriale, le conseil municipal sera amené à se prononcer, par une nouvelle délibération, sur la désignation du délégataire et sur l'approbation de la convention de délégation de service public.

Vu les articles L. 1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,
Vu l'article L. 1121-1 du code de la commande publique,
Vu l'avis de la commission consultative des services public locaux du 6 avril 2022,
Vu l'avis du comité technique du 26 avril 2022,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mai 2022
Considérant l'avis de la commission Aménagements et cadre de vie du 10 mai 2022

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2022
N° 24 ***(dans l'ordre du jour)***

DELIBERE

Approuve le principe du lancement d'une procédure de délégation de service public pour la gestion, l'exploitation et la rénovation-construction de la fourrière animale.

Autorise le Maire ou l'adjoint au maire délégué à procéder aux formalités de publicité et de mise en concurrence prévues par la loi.

Impute les dépenses et recettes aux budgets concernés des exercices 2022 et suivants.

Le conseil municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le maire,
Le premier adjoint
Jean-Marc Verchère

MAIRIE D'ANGERS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2022
N° 25 ***(dans l'ordre du jour)***

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 30 mai 2022 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 24 mai 2022
Début séance à 18 heures 12 – Fin de séance à 21 heures 05

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR (départ à la DEL-2022-166), Mme Caroline FEL, M. Francis GUITEAU, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Nicolas DUFETEL, M. Charles DIERS, M. Maxence HENRY, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benoit PILET, Mme Alima TAHIRI, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, Mme Marina CHUPIN-PAILLOCHER, M. Richard YVON, Mme Bénédicte BRETIN, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Pascale MITONNEAU, M. Yves GIDOIN, Mme Roselyne BIENVENU, M. Florian RAPIN, Mme Corinne BOUCHOUX, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Vincent FEVRIER, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Laurent VIEU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Anita DAUVILLON, M. Benoît CHRISTIAN, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Isabelle PRIME, M. William BOUCHER, Mme Claudette DAGUIN, M. Simon GIGAN, Mme Anne-Marie POTOT, M. Nicolas AUDIGANE, Mme Augustine YECKE, M. Julien GUILLANT, Mme Christine STEIN, Mme Maryvonne BOURGETEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Céline VERON, M. Bruno GOUA, Mme Marielle HAMARD, M. Yves AUREGAN, M. Arash SAEIDI, Mme Elsa RICHARD, Mme Sophie FOUCHER-MAILLARD, Mme Claire SCHWEITZER

Etaient excusés : Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Patrick GANNON

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :
- M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE à partir de la DEL-2022-166
- Mme Hélène CRUYPENNINCK a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX
- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON
- M. Patrick GANNON a donné pouvoir à Mme Marie-Isabelle LEMIERRE

Le conseil a nommé secrétaire, M. Ahmed EL BAHRI

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 1er juin 2022

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2022
N° 25 ***(dans l'ordre du jour)***

Référence : ***DEL-2022-184***

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Ressources humaines

Elections professionnelles - Renouvellement des instances représentatives du personnel - Suppression du paritarisme numérique - Constitution d'un comité social territorial unique - Renouvellement des commissions administratives paritaires et de la commission consultative paritaire

Rapporteur : Roselyne BIENVENU,

EXPOSE

Des élections professionnelles auront lieu du 1er au 8 décembre 2022 afin d'élire les représentants du personnel pour une durée de 4 ans dans les instances suivantes :

- le comité social territorial (CST) : organe consultatif qui émet des avis préalables aux décisions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services, à l'évolution des administrations, aux orientations stratégiques de politiques de ressources humaines... Il se substitue au comité technique (CT) et au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT). En formation spécialisée, il statue sur les questions anciennement dévolues au CHSCT ;
- les commissions administratives paritaires (CAP) et la commission consultative paritaire (CCP) qui ont compétence pour traiter des sujets relatifs aux carrières individuelles (CAP pour les agents titulaires, CCP pour les agents contractuels).

Concernant le CST, l'article 32 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 prévoit qu'il peut être décidé, par délibérations concordantes des organes délibérants des collectivités concernées, de créer un CST commun. Après concertation avec les organisations syndicales et avis du comité technique du 26 avril 2022, il est proposé d'établir un CST commun à la Ville d'Angers, au Centre communal d'action sociale (CCAS) de la Ville d'Angers et à Angers Loire Métropole, comme cela était le cas depuis 2018 pour le CT et le CHSCT

Les élections des représentants du personnel au CST, pour lesquelles les listes d'électeurs et de candidats seront communes aux trois collectivités concernées, seront réalisées sur la base des effectifs constatés au 1er janvier 2022 des agents de droit public et de droit privé de ces collectivités, à savoir :

- Ville d'Angers : 2 950 agents ;
- Angers Loire Métropole : 899 agents ;
- CCAS d'Angers : 512 agents ;

⇨ soit un total de 4 361 agents.

1) Modalités de représentation aux instances

La loi n° 2019-828 du 6 août 2019 relative à la transformation de la fonction publique poursuit les réformes engagées depuis 2010 en introduisant de nouvelles dispositions trouvant à s'appliquer à l'occasion des élections professionnelles de 2022. Ainsi :

- l'élection ne concernera que le CST, les CAP et la CCP ; les représentants du personnel membres de la formation spécialisée du CST seront librement désignés par les organisations syndicales sur la base du nombre de voix obtenues par chacune d'elles à l'élection au CST ;
- la suppression du paritarisme numérique, qui avait été décidée pour le CT et le CHST commun aux trois collectivités, sera conservée pour le CST et la formation spécialisée (l'obligation de parité numérique entre le collège employeur et celui des représentants du personnel demeure toutefois pour les CAP et la CCP) ;
- les groupes hiérarchiques au sein des CAP (qui demeurent organisées par catégories d'emplois) disparaissent ;
- la CCP réunit désormais les 3 catégories d'emplois en une seule instance ;
- au sein du CST (et de la formation spécialisée) l'avis des membres du collège employeur ne sera plus recueilli (comme cela avait déjà été décidé pour le CT et le CHSCT commun).

2) Nombre de représentants dans chaque instance

Le nombre de représentants du personnel dans chaque instance est déterminé par les effectifs constatés au 1er janvier 2022 des agents de droit public et de droit privé de la ou des collectivités concernées.

En conséquence, pour le CST et sa formation spécialisée, il est proposé :

- que le nombre de représentants du personnel élu soit fixé à :
  - 15 titulaires et 15 suppléants pour le CST ;
  - 15 titulaires et 15 suppléants pour la formation spécialisée ;
- que le nombre de représentants de la collectivité soit fixé à :
  - 2 titulaires et 2 suppléants pour le CST ;
  - 2 titulaires et 2 suppléants pour la formation spécialisée.

Pour les CAP et la CCP : le nombre de représentants du personnel, titulaires et suppléants, à désigner par catégories (distinctes ou confondues) sera conforme aux seuils prévus par la réglementation.

3) Modalités d'organisation matérielle et technique des élections professionnelles

Les scrutins des CST, CAP et CCP se tiennent au suffrage direct par un scrutin de liste à un tour, avec représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

Le mandat des représentants du personnel élus courra jusqu'aux prochaines élections.

Le recours au vote électronique a été adopté par délibération le 28 février 2022. Les modalités de ce vote seront précisées dans une prochaine délibération.

Un plan de communication sera élaboré pour favoriser la participation des agents à ces élections.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code électoral, notamment l'article L6 ;
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
Vu le décret n°89-229 du 17 avril 1989 modifié relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;
Vu le décret n°2014-793 du 09/07/2014 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique ;
Vu le décret n°2016-1858 du 23 décembre 2016 relatif aux commissions consultatives paritaires et aux conseils de discipline de recours des agents contractuels de la fonction publique territoriale ;
Vu le décret n°2020-1533 du 8 décembre 2020 relatif aux CAP et aux Conseils de discipline ;
Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mai 2022

DELIBERE

Approuve la mise en place d'un comité social territorial (CST) commun à la Ville d'Angers, au Centre communal d'action sociale (CCAS) de la Ville d'Angers et à Angers Loire Métropole.

Pour le CST, fixe le nombre de sièges comme suit :

- pour le collège des représentants du personnel : 15 titulaires et 15 suppléants (compte tenu d'un effectif cumulé de 4 361 agents, dont 2 432 femmes et 1 929 hommes) ;
- pour le collège des représentants de la collectivité et compte tenu de la suppression de la parité numérique : 2 représentants titulaires et 2 représentants suppléants.

Pour la formation spécialisée du CST, fixe le nombre de sièges comme suit :

- pour le collège des représentants du personnel : 15 titulaires et 15 suppléants ;
- pour le collège des représentants de la collectivité et compte tenu de la suppression de la parité numérique : 2 représentants titulaires et 2 représentants suppléants.

N'accorde pas voix délibérative aux membres du collège employeur du CST et de sa formation spécialisée.

Pour les commissions administratives paritaires (CAP), fixe le nombre de sièges comme suit :

- CAP de la catégorie A : 5 titulaires et 5 suppléants pour le collège des représentants du personnel (compte tenu d'un effectif de 293 agents, dont 196 femmes et 97 hommes), 5 titulaires et 5 suppléants pour le collège des représentants de la collectivité ;
- CAP de la catégorie B : 5 titulaires et 5 suppléants pour le collège des représentants du personnel (compte tenu d'un effectif de 280 agents, dont 183 femmes et 97 hommes), 5 titulaires et 5 suppléants pour le collège des représentants de la collectivité ;
- CAP de la catégorie C : 8 titulaires et 8 suppléants pour le collège des représentants du personnel (compte tenu d'un effectif de 1 811 agents, dont 1 060 femmes et 751 hommes), 8 titulaires et 8 suppléants pour le collège des représentants de la collectivité.

Pour la commission consultative paritaire, fixe le nombre de sièges comme suit :

- 7 titulaires et 7 suppléants pour le collège des représentants du personnel (compte tenu d'un effectif cumulé de 955 agents, dont 663 femmes et 292 hommes) ;
- 7 titulaires et 7 suppléants pour le collège des représentants de la collectivité.

Impute les dépenses aux budgets concernés des exercices 2022 et suivants.

Le conseil municipal délibère et Adopte à la majorité
Contre: 1, Mme Claire SCHWEITZER.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le maire,
Le premier adjoint
Jean-Marc Verchère

MAIRIE D'ANGERS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2022
N° 26 *(dans l'ordre du jour)*

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 30 mai 2022 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 24 mai 2022
Début séance à 18 heures 12 – Fin de séance à 21 heures 05

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR (départ à la DEL-2022-166), Mme Caroline FEL, M. Francis GUITEAU, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Nicolas DUFETEL, M. Charles DIERS, M. Maxence HENRY, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benoit PILET, Mme Alima TAHIRI, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, Mme Marina CHUPIN-PAILLOCHER, M. Richard YVON, Mme Bénédicte BRETIN, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Pascale MITONNEAU, M. Yves GIDOIN, Mme Roselyne BIENVENU, M. Florian RAPIN, Mme Corinne BOUCHOUX, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Vincent FEVRIER, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Laurent VIEU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Anita DAUVILLON, M. Benoît CHRISTIAN, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Isabelle PRIME, M. William BOUCHER, Mme Claudette DAGUIN, M. Simon GIGAN, Mme Anne-Marie POTOT, M. Nicolas AUDIGANE, Mme Augustine YECKE, M. Julien GUILLANT, Mme Christine STEIN, Mme Maryvonne BOURGETEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Céline VERON, M. Bruno GOUA, Mme Marielle HAMARD, M. Yves AUREGAN, M. Arash SAEIDI, Mme Elsa RICHARD, Mme Sophie FOUCHER-MAILLARD, Mme Claire SCHWEITZER

Etaient excusés : Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Patrick GANNON

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :
- M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE à partir de la DEL-2022-166
- Mme Hélène CRUYPENNINCK a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX
- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON
- M. Patrick GANNON a donné pouvoir à Mme Marie-Isabelle LEMIERRE

Le conseil a nommé secrétaire, M. Ahmed EL BAHRI

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 1er juin 2022

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2022
N° 26 *(dans l'ordre du jour)*

*Référence : **DEL-2022-185***

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Achat - Commande publique

Marché d'acquisition de tenues et équipements de sécurité - Autorisation de signature des contrats

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE,

EXPOSE

La Ville d'Angers compte 112 agents de la sécurité et de la prévention, porteurs de tenues et d'équipements de sécurité, dont la répartition est la suivante :

- 61 gardiens de la police municipale ;
- 25 agents de surveillance de la voie publique (ASVP) ;
- 10 agents de surveillance de la voie publique placiers (ASVP) ;
- 5 agents de service de sécurité incendie et d'assistance aux personnes (SSIAP) ;
- 3 surveillants de la base nautique ;
- 8 agents de la brigade Propreté (CTED).

Durant la crise sanitaire, de nouveaux recrutements ont été réalisés afin de faire face à la situation de crise.

Le budget initialement alloué a donc été impacté et les maximums ont été atteints. Ainsi, il convient de relancer le lot 1 « Uniformes, accessoires et équipements de sécurité » et le lot 2 « chaussures d'intervention » du marché en cours.

Le lot 3 « Pistolets à impulsions électriques et accessoires » n'ayant pas atteint son maximum, il continuera de s'exécuter jusqu'à son échéance le 21 septembre 2023 et sera donc lancé ultérieurement.

La nouvelle consultation répartit les prestations des lots 1 et 2 actuels, en 3 lots :

- Lot 1-Uniformes et accessoires ;
- Lot 2-Equipements de sécurité ;
- Lot 4-Chaussures d'intervention.

Le montant estimé du besoin sur la durée totale du marché excède le seuil de l'appel d'offres. Un appel d'offre ouvert alloti a donc été lancé. Cependant, conformément aux dispositions des articles L. 2123-3 et R. 2123-2 du code de la commande publique sur la technique des « petits lots », le lot 4 a suivi les règles de la procédure adaptée et le contrat correspondant sera signé sur la base de la délégation générale donnée à l'exécutif par le Conseil municipal.

Il s'agit pour chaque lot de conclure un accord-cadre à bons de commandes, mono attributaire, sans minimum et avec maximum, d'une durée initiale d'un an à compter de la notification. Ils seront reconductibles tacitement 3 fois par période d'un an, soit une durée maximale de 4 ans.

Le contrat est conclu pour les montants maximums contractuels de :

- Lot 1-Uniformes et accessoires : 240 000 € HT pour toute la durée du marché ;
- Lot 2-Equipements de sécurité : 72 000 € HT pour toute la durée du marché.

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2022
N° 26 ***(dans l'ordre du jour)***

Le rapport d'analyse des offres présenté en commission d'appel d'offres du 2 mai 2022 a proposé d'attribuer les contrats à l'entreprise suivante :

Lot	Désignation	Nom et adresse du candidat	Montant issu de la simulation et du Détail Quantitatif Estimatif (DQE) en € HT
1	Uniformes et accessoires	SAS GK PROFESSIONAL 159 AVENUE GALLIENI 93170 BAGNOLET	42 325.03€
2	Equipements de sécurité	SAS GK PROFESSIONAL 159 AVENUE GALLIENI 93170 BAGNOLET	27 921.16€

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de la commande publique,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mai 2022
Considérant le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 2 mai 2022

DELIBERE

Autorise le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer les accords-cadres à bons de commandes ayant pour objet l'acquisition des uniformes, accessoires et équipements de sécurité pour les agents de la direction de la sécurité et de la prévention, avec les entreprises et pour les montants maximums cités ci-dessus, ainsi que tout acte se rapportant à la notification et à l'exécution desdits contrats.

Impute les dépenses aux budgets concernés des exercices 2022 et suivants.

Le conseil municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le maire,
Le premier adjoint
Jean-Marc Verchère

MAIRIE D'ANGERS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2022
N° 27 ***(dans l'ordre du jour)***

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE **D'ANGERS**

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 30 mai 2022 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 24 mai 2022
Début séance à 18 heures 12 – Fin de séance à 21 heures 05

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR (départ à la DEL-2022-166), Mme Caroline FEL, M. Francis GUITEAU, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Nicolas DUFETEL, M. Charles DIERS, M. Maxence HENRY, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benoit PILET, Mme Alima TAHIRI, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, Mme Marina CHUPIN-PAILLOCHER, M. Richard YVON, Mme Bénédicte BRETIN, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Pascale MITONNEAU, M. Yves GIDOIN, Mme Roselyne BIENVENU, M. Florian RAPIN, Mme Corinne BOUCHOUX, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Vincent FEVRIER, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Laurent VIEU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Anita DAUVILLON, M. Benoît CHRISTIAN, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Isabelle PRIME, M. William BOUCHER, Mme Claudette DAGUIN, M. Simon GIGAN, Mme Anne-Marie POTOT, M. Nicolas AUDIGANE, Mme Augustine YECKE, M. Julien GUILLANT, Mme Christine STEIN, Mme Maryvonne BOURGETEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Céline VERON, M. Bruno GOUA, Mme Marielle HAMARD, M. Yves AUREGAN, M. Arash SAEIDI, Mme Elsa RICHARD, Mme Sophie FOUCHER-MAILLARD, Mme Claire SCHWEITZER

Etaient excusés : Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Patrick GANNON

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :
- M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE à partir de la DEL-2022-166
- Mme Hélène CRUYPENNINCK a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX
- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON
- M. Patrick GANNON a donné pouvoir à Mme Marie-Isabelle LEMIERRE

Le conseil a nommé secrétaire, M. Ahmed EL BAHRI

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 1er juin 2022

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2022
N° 27 ***(dans l'ordre du jour)***

Référence : ***DEL-2022-186***

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

Angers Loire Métropole - Révision de l'attribution de compensation - Transfert de la voirie à la communauté urbaine

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE,

EXPOSE

Depuis le 1er septembre 2015, Angers Loire Métropole est seule compétente pour la création, l'aménagement et l'entretien de la voirie, des réseaux d'eau pluviale, de la signalisation et des parcs et aires de stationnement conformément à l'article L. 5215-20 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Cependant, la gestion de cette compétence demandait une organisation difficile à mettre en œuvre dans les délais contraints par la transformation en communauté urbaine. De ce fait, comme l'y autorisent les articles L. 5216-7-1 et L. 5215-27 du CGCT, le conseil de communauté a approuvé, par délibération du 14 septembre 2015, la mise en place de conventions de gestion déléguée avec les communes membres afin d'assurer la continuité et la sécurité du service public dans l'attente d'une organisation pérenne et efficiente.

Ces conventions de gestion déléguée ont pris fin le 31 décembre 2021 et Angers Loire Métropole reprend pleinement la gestion du service public voirie et eaux pluviales à compter du 1er janvier 2022. Ainsi, le conseil de communauté a délibéré le 13 décembre 2021 pour organiser le service communautaire de la voirie. Il convient désormais d'arrêter le nouveau montant des attributions de compensation correspondant aux charges transférées.

Lors de sa réunion du 2 mai 2022, la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a validé les méthodes d'évaluation suivantes :

Pour les charges de fonctionnement de voirie transférées :

Pour la Ville d'Angers, au regard des charges de centralité supportées et des transferts effectifs d'agents au 1er janvier 2022, il est proposé de retenir le montant de la masse salariale réellement transférée, soit 5,6 M€ (au lieu des 7,6 M€ actuels calculés en 2015).

Au vu de la révision de la part voirie fonctionnement, l'attribution de compensation reçue par la Ville d'Angers est donc augmentée d'un montant de 2 057 261 €.

Pour les charges d'investissement de voirie transférées :

La CLECT a retenu les principes suivants :

- la révision des charges et des recettes transférées sur la base d'une méthode 50 % rétrospective (calcul du cabinet KPMG portant sur les années 2005-2014 + conventions de gestion 2016-2019) et 50 % prospective (évaluation des dépenses moyennes annuelles 2021-2026 sur la base d'un diagnostic de l'état de la voirie) ;
- le retraitement de certaines opérations exceptionnelles à hauteur de 50 % du montant net des travaux et l'écrêtement des attributions de compensation pour les communes éloignées de la moyenne de leur catégorie ;
- le plafonnement de l'AC investissement voirie des communes dont le calcul révisé faisait apparaitre un écart important par rapport à la moyenne de l'AC voirie ;
- le lissage de la variation de l'attribution de compensation jusqu'en 2025, en lien avec la montée en charge progressive du montant des investissements voirie sur la durée du mandat ;
- dans le cadre de cette révision libre, et comme le prévoit l'article 1609 nonies C du CGI, la hausse de l'attribution de compensation résultant de cette nouvelle évaluation des charges d'investissement transférées s'imputera en section d'investissement.

Au vu de la révision de la part voirie investissement, l'attribution de compensation de la Ville d'Angers est donc diminuée d'un montant de 594 688 €.

Sur ces bases, la CLECT propose de fixer à 6 740 676 € le montant de l'attribution de compensation de la Ville d'Angers comme suit :

COMMUNE	AC GLOBALE ACTUELLE	REVISION 2022 DE LA PART VOIRIE		AC GLOBALE REVISEE
		Variation de la part voirie liée aux dépenses ***investissement***	*Variation de la part voirie liée aux dépenses* ***fonctionnement***	
ANGERS	5 278 103	-594 688	2 057 261	6 740 676

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le Code Général des impôts, article 1609 nonies C,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu le rapport de la commission d'évaluation des charges transférées du 2 mai 2022,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mai 2022

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2022
N° 27 ***(dans l'ordre du jour)***

DELIBERE

Approuve le rapport de la CLECT du 2 mai 2022 et les modalités de calcul des attributions de compensation proposées.

Fixe le montant à terme de l'attribution de compensation de la commune d'Angers à 6 740 676 € .

Approuve l'imputation de la variation de la part voirie investissement de l'attribution de compensation en section d'investissement.

Approuve le dispositif de lissage de l'attribution de compensation et fixe les montants suivants :

	AC 2022	AC 2023	AC 2024	AC 2025 et suivantes
AC GLOBALE	**8 051 848**	**7 658 496**	**7 265 145**	**6 740 676**
En fonctionnement C/73211	*8 051 848*	*7 658 496*	*7 335 364*	*7 335 364*
En investissement C/2046			*70 219*	*594 688*

Impute les dépenses et les recettes aux budgets concernés des exercices 2022 et suivants.

Le conseil municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le maire,
Le premier adjoint
Jean-Marc Verchère

MAIRIE D'ANGERS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2022
N° 28 ***(dans l'ordre du jour)***

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE **D'ANGERS**

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 30 mai 2022 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 24 mai 2022
Début séance à 18 heures 12 – Fin de séance à 21 heures 05

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR (départ à la DEL-2022-166), Mme Caroline FEL, M. Francis GUITEAU, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Nicolas DUFETEL, M. Charles DIERS, M. Maxence HENRY, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benoit PILET, Mme Alima TAHIRI, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, Mme Marina CHUPIN-PAILLOCHER, M. Richard YVON, Mme Bénédicte BRETIN, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Pascale MITONNEAU, M. Yves GIDOIN, Mme Roselyne BIENVENU, M. Florian RAPIN, Mme Corinne BOUCHOUX, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Vincent FEVRIER, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Laurent VIEU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Anita DAUVILLON, M. Benoît CHRISTIAN, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Isabelle PRIME, M. William BOUCHER, Mme Claudette DAGUIN, M. Simon GIGAN, Mme Anne-Marie POTOT, M. Nicolas AUDIGANE, Mme Augustine YECKE, M. Julien GUILLANT, Mme Christine STEIN, Mme Maryvonne BOURGETEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Céline VERON, M. Bruno GOUA, Mme Marielle HAMARD, M. Yves AUREGAN, M. Arash SAEIDI, Mme Elsa RICHARD, Mme Sophie FOUCHER-MAILLARD, Mme Claire SCHWEITZER

Etaient excusés : Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Patrick GANNON

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :
- M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE à partir de la DEL-2022-166
- Mme Hélène CRUYPENNINCK a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX
- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON
- M. Patrick GANNON a donné pouvoir à Mme Marie-Isabelle LEMIERRE

Le conseil a nommé secrétaire, M. Ahmed EL BAHRI

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 1er juin 2022

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2022
N° 28 ***(dans l'ordre du jour)***

Référence : ***DEL-2022-187***

VOIRIE ET ESPACES PUBLICS - Pilotage de la politique

Enfouissement des réseaux d'électricité de basse tension - Angers Loire Métropole - Versement d'un fonds de concours - Approbation

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE,

EXPOSE

Angers Loire Métropole exerce la compétence relative à l'enfouissement des réseaux d'électricité de basse tension. A ce titre, elle finance le programme d'enfouissement de ces réseaux aériens sur le territoire des communes membres de la communauté urbaine et coordonne les travaux correspondants.

Au regard du programme d'enfouissement des réseaux aériens sur l'année 2022 voulu par la Ville d'Angers, le budget d'Angers Loire Métropole alloué aux opérations d'enfouissements des réseaux de basse tension sur l'ensemble des communes est insuffisant pour permettre l'exécution du programme de la Ville. Il est donc nécessaire d'autoriser la Ville d'Angers à verser un fonds de concours d'un montant de 260 000 € TTC à Angers Loire Métropole pour son programme.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mai 2022
Considérant l'avis de la commission Aménagements et cadre de vie du 10 mai 2022

DELIBERE

Approuve le versement du fonds de concours de la Ville d'Angers en faveur d'Angers Loire Métropole au titre des travaux liés à l'enfouissement des réseaux d'électricité de basse tension réalisés par le Syndicat intercommunal de l'énergie du Maine-et-Loire (SIEML).

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer tous les documents correspondants.

Impute les dépenses aux budgets concernés des exercices 2022 et suivants.

Le conseil municipal délibère et Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés
N'ont pas pris part au vote: M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Constance NEBBULA, M. Nicolas AUDIGANE.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le maire,
Le premier adjoint
Jean-Marc Verchère

MAIRIE D'ANGERS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2022
N° 29 *(dans l'ordre du jour)*

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 30 mai 2022 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 24 mai 2022
Début séance à 18 heures 12 – Fin de séance à 21 heures 05

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR (départ à la DEL-2022-166), Mme Caroline FEL, M. Francis GUITEAU, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Nicolas DUFETEL, M. Charles DIERS, M. Maxence HENRY, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benoit PILET, Mme Alima TAHIRI, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, Mme Marina CHUPIN-PAILLOCHER, M. Richard YVON, Mme Bénédicte BRETIN, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Pascale MITONNEAU, M. Yves GIDOIN, Mme Roselyne BIENVENU, M. Florian RAPIN, Mme Corinne BOUCHOUX, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Vincent FEVRIER, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Laurent VIEU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Anita DAUVILLON, M. Benoît CHRISTIAN, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Isabelle PRIME, M. William BOUCHER, Mme Claudette DAGUIN, M. Simon GIGAN, Mme Anne-Marie POTOT, M. Nicolas AUDIGANE, Mme Augustine YECKE, M. Julien GUILLANT, Mme Christine STEIN, Mme Maryvonne BOURGETEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Céline VERON, M. Bruno GOUA, Mme Marielle HAMARD, M. Yves AUREGAN, M. Arash SAEIDI, Mme Elsa RICHARD, Mme Sophie FOUCHER-MAILLARD, Mme Claire SCHWEITZER

Etaient excusés : Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Patrick GANNON

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :
- M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE à partir de la DEL-2022-166
- Mme Hélène CRUYPENNINCK a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX
- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON
- M. Patrick GANNON a donné pouvoir à Mme Marie-Isabelle LEMIERRE

Le conseil a nommé secrétaire, M. Ahmed EL BAHRI

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 1er juin 2022

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2022
N° 29 ***(dans l'ordre du jour)***

Référence : ***DEL-2022-188***

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES -

Exécution comptable - Écritures de cession du volume n°1 du Centre des congrès

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE,

EXPOSE

En 1981, la Ville d'Angers a consenti à une société privée un bail pour la construction d'un hôtel au-dessus du Centre des congrès situé boulevard Carnot et 39 rue Boreau. À l'issue de ce bail, en 2047, la Ville devait automatiquement devenir pleinement propriétaire de l'immeuble.

En 2017, à l'occasion du projet de rénovation du Centre des Congrès, il a été décidé que la Ville se désengage de l'hôtel. La Ville ne pouvant vendre le bâtiment, puisqu'elle n'en serait pleinement propriétaire qu'en 2047, elle a autorisé par délibération DEL-2021-221 du 28 juin 2021 la cession au profit de la société Angers Mendès 2017 du seul « volume immobilier » de l'hôtel, dénommé volume n°1 dans l'acte de cession, moyennant un prix de 1 500 000 €.

La valeur d'origine de ce volume n°1 ne se retrouvant pas dans l'actif de la collectivité, il convient d'imputer cette cession à l'article 7788.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mai 2022

DELIBERE

Autorise l'imputation de la cession du volume n°1 du Centre des congrès à l'article 7788.

Impute la recette au budget concerné.

Le conseil municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le maire,
Le premier adjoint
Jean-Marc Verchère

MAIRIE D'ANGERS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2022
N° 30 ***(dans l'ordre du jour)***

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE **D'ANGERS**

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 30 mai 2022 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 24 mai 2022
Début séance à 18 heures 12 – Fin de séance à 21 heures 05

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR (départ à la DEL-2022-166), Mme Caroline FEL, M. Francis GUITEAU, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Nicolas DUFETEL, M. Charles DIERS, M. Maxence HENRY, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benoit PILET, Mme Alima TAHIRI, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, Mme Marina CHUPIN-PAILLOCHER, M. Richard YVON, Mme Bénédicte BRETIN, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Pascale MITONNEAU, M. Yves GIDOIN, Mme Roselyne BIENVENU, M. Florian RAPIN, Mme Corinne BOUCHOUX, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Vincent FEVRIER, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Laurent VIEU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Anita DAUVILLON, M. Benoît CHRISTIAN, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Isabelle PRIME, M. William BOUCHER, Mme Claudette DAGUIN, M. Simon GIGAN, Mme Anne-Marie POTOT, M. Nicolas AUDIGANE, Mme Augustine YECKE, M. Julien GUILLANT, Mme Christine STEIN, Mme Maryvonne BOURGETEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Céline VERON, M. Bruno GOUA, Mme Marielle HAMARD, M. Yves AUREGAN, M. Arash SAEIDI, Mme Elsa RICHARD, Mme Sophie FOUCHER-MAILLARD, Mme Claire SCHWEITZER

Etaient excusés : Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Patrick GANNON

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :
- M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE à partir de la DEL-2022-166
- Mme Hélène CRUYPENNINCK a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX
- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON
- M. Patrick GANNON a donné pouvoir à Mme Marie-Isabelle LEMIERRE

Le conseil a nommé secrétaire, M. Ahmed EL BAHRI

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 1er juin 2022

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2022
N° 30 ***(dans l'ordre du jour)***

Référence : ***DEL-2022-189***

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES -

Courtage d'enchères pour la vente de biens de la Ville d'Angers - Liste des matériels soumis à la vente - Approbation

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE,

EXPOSE

La Ville d'Angers souhaite vendre par voie d'enchères tous les types de biens réformés autorisés par la loi. La réalisation des ventes par ce procédé a notamment pour objectif la transparence des transactions par la participation ouverte à tout internaute.

La société Agorastore met à disposition de la Ville d'Angers une solution en ligne de courtage d'enchères.

Une liste de matériels est soumise ce jour à approbation. Elle comporte la description du produit, l'état sommaire de son fonctionnement, son prix minimal et sa mise à prix. La vente se réalisera sur cette base, en l'état et sans garantie.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération DEL-2017-251 du 29 mai 2017

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 mai 2022

DELIBERE

Approuve la liste des matériels mentionnée en annexe pour la soumettre à la vente par voie de courtage d'enchères en ligne.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à conclure la vente de chaque bien au prix de la meilleure enchère et à signer les actes de vente correspondants.

Impute les recettes au budget concerné de l'exercice 2022 et suivant.

Le conseil municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le maire,
Le premier adjoint
Jean-Marc Verchère

MAIRIE D'ANGERS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE